



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# **Bilan de gaz à effet de serre (BEGES) des collectivités : actualités, réglementation et lien avec le PCAET**

## **Webinaire du 19 octobre 2023**



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **Programme**

### 1ère partie

**1°) Accueil et introduction au webinaire**

**2°) Contexte et enjeux des BEGES**

**3°) Cadre réglementaire, méthodologie et rappel sur les actions de contrôle de la DREAL Hauts-de-France**

**4°) Focus sur le volet des émissions des gaz à effet de serre des PCAET**

**- Questions/Réponses**

### 2ème partie

**1°) Retour d'expérience de Douaisis Agglo sur sa démarche BEGES**

**2°) Retour d'expérience de la ville de Lille sur sa démarche BEGES**

**- Questions/Réponses**



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Accueil et introduction

-----

**Pascal Fasquel**

**Adjoint à la cheffe du pôle Air-Climat-Énergie**

**Service Énergie-Climat-Logement-Aménagement du territoire**

**DREAL Hauts-de-France**



# PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Deux articles du Monde de mars 2023 :

DÉBATS · ENTREPRISES

### Bilan carbone : « Les entreprises non conformes n'ont pas intégré les enjeux climat dans leur stratégie »

Faire et rendre public son bilan carbone est devenu une obligation légale en France, or sur plus de trois mille entreprises françaises qui y sont astreintes, près de la moitié n'ont rien fait, s'étonnent, dans une tribune au « Monde », l'expert de la logistique Reuben Fisher et le militant écologiste Baptiste Eisele.

Par Reuben Fisher (Chef de projet fret au sein du groupe de réflexion sur transition écologique et énergétique The Shift Project) et Baptiste Eisele (Membre du collectif Pour un réveil écologique)

Publié le 11 mars 2023 à 13h00, modifié le 11 mars 2023 à 16h31 · 🕒 Lecture 3 min.

[https://www.lemonde.fr/idees/article/2023/03/11/bilan-carbone-les-entreprises-non-conformes-n-ont-pas-integre-les-enjeux-climat-dans-leur-strategie\\_6165088\\_3232.html](https://www.lemonde.fr/idees/article/2023/03/11/bilan-carbone-les-entreprises-non-conformes-n-ont-pas-integre-les-enjeux-climat-dans-leur-strategie_6165088_3232.html)

[https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2023/03/24/l-echec-du-bilan-carbone-obligatoire-symbole-du-mepris-des-enjeux-climatiques\\_6166785\\_4355770.html](https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2023/03/24/l-echec-du-bilan-carbone-obligatoire-symbole-du-mepris-des-enjeux-climatiques_6166785_4355770.html)

### L'échec du bilan carbone « obligatoire », symbole du mépris des enjeux climatiques

La loi demande depuis dix ans aux grandes entreprises de chiffrer leurs émissions de gaz à effet de serre, mais la majorité des acteurs concernés ne la respectent pas.

Par Adrien Sénecat

Publié le 24 mars 2023 à 07h00, modifié le 24 mars 2023 à 15h23 · 🕒 Lecture 6 min.



# PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## Les 45 obligés BEGES en Hauts-de-France



**Région**  
Région Hauts-de-France

**Départements**

- Aisne
- Nord
- Oise
- Pas-de-Calais
- Somme

**EPCI**

- CA Amiens Métropole
- CA Chauny Tergnier La Fère
- CA Creil Sud Oise
- CA d'Hénin-Carvin
- CA de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane
- CA de Cambrai
- CA de la Porte du Hainaut
- CA de la Région de Château-Thierry
- CA de la Région de Compiègne et de la Basse Automne
- CA de Lens - Liévin
- CA des Deux Baies en Montreuillois
- CA Douaisis Agglo
- CA du Beauvaisis
- CA du Boulonnais
- CA du Caudrésis et du Catésis
- CA du Pays de Saint-Omer
- CA du Saint-Quentinois
- CA Grand Calais Terres et Mers
- CA Maubeuge Val de Sambre
- CA Valenciennes Métropole
- CC Cœur d'Ostrevent (CCCCO)
- CC de Flandre Intérieure
- CC des Hauts de Flandre
- CC du Pays de Valois
- CC Pévèle-Carembault
- CC Thelloise
- CU d'Arras
- CU de Dunkerque
- GrandSoissons Agglomération
- Métropole Européenne de Lille

**Communes**

- Amiens
- Beauvais
- Calais
- Dunkerque
- Lille
- Roubaix
- Saint-Quentin
- Tourcoing
- Villeneuve d'Ascq

Sources :  
IGN BR Carto ©  
DREAL SECLAT

Réalisation :  
DREAL SIDDEE / 23-123-L



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Quelques chiffres :

	Nombre d'obligés en HdF	Tx de conformité HdF	Tx de conformité national
<b>PM droit privé</b>	~ 260	~ 50 %	~ 43 %
<b>PM droit public</b>	~ 130	~ 20 %	~ 23 %
<b>Collectivités territoriales</b>	45	20 % (9/45)  13 n'ont jamais publié (réalisé?) de BEGES sur la plateforme	18 %



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Contexte et enjeux des BEGES

-----

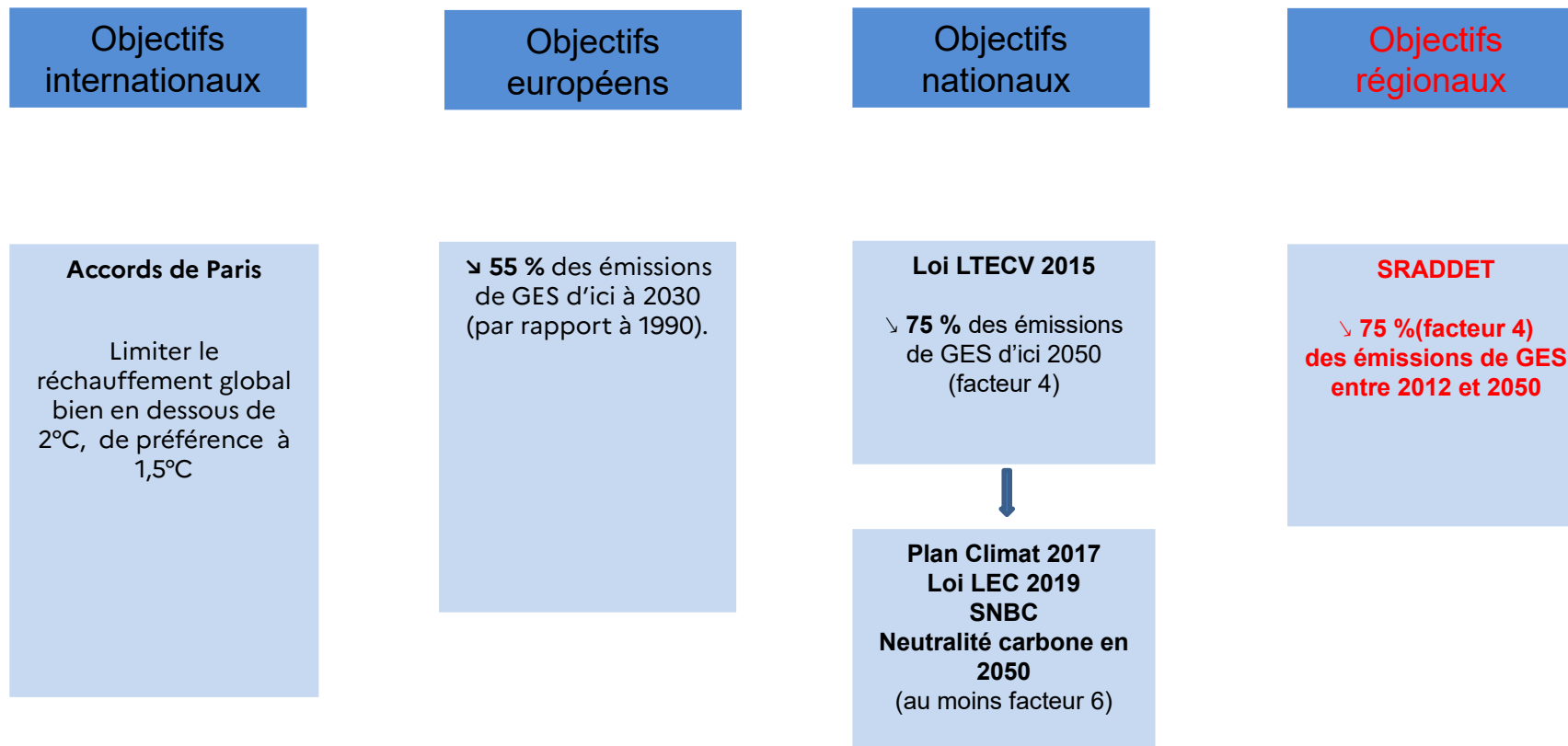
**Maxime Roux**

**Chargé de mission stratégie-climat des organisations et rapportage  
des politiques climatiques**

**Direction générale de l'énergie et du climat**

**Ministère de la transition énergétique**

## Le contexte des bilans d'émission de gaz à effet de serre (BEGES)





# Qu'est-ce qu'un bilan d'émissions de gaz à effet de serre (BEGES) ?



UNE ÉVALUATION DU VOLUME  
DE GES ÉMIS SUR UNE ANNÉE  
PAR LES ACTIVITÉS D'UNE  
PERSONNE MORALE



UN PLAN D'ACTIONS DE  
RÉDUCTION DES ÉMISSIONS  
(PLAN DE TRANSITION)



DISPOSITIF OBLIGATOIRE  
INTRODUIT PAR LA LOI  
GRENELLE II (2010)

**BEGES**

# Rappels sur les BEGES obligatoires



→ Personnes morales de droit privé > 500 salariés (250 en outre-mer)

Tous les 4 ans

→ Collectivités > 50 000 habitants

→ Établissements publics > 250 agents

→ **Services de l'État (sans seuil)**

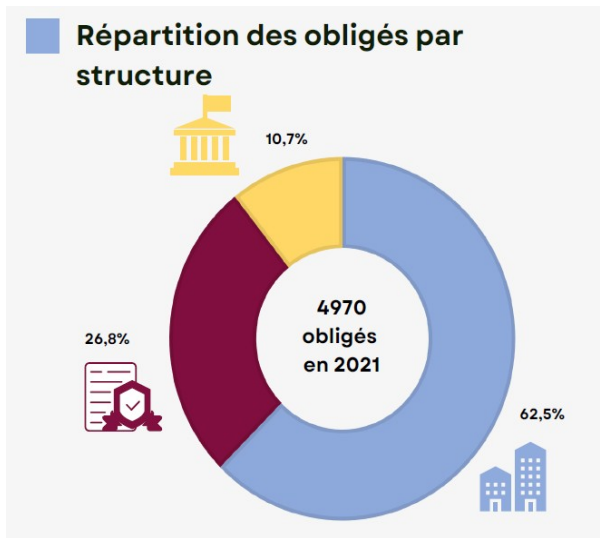
Tous les 3 ans

→ Dépôt obligatoire sur une plate-forme publique gérée par l'ADEME :

<http://www.bilans-ges.ademe.fr>

→ Plafond de sanction : 10 000€, 20 000 € en cas de récidive

Encouragement à réaliser des BEGES volontaires



# Quel intérêt pour les organisations ?

- Le point de départ de toute stratégie climat !
- Peu d'organisations n'y voient aucun intérêt

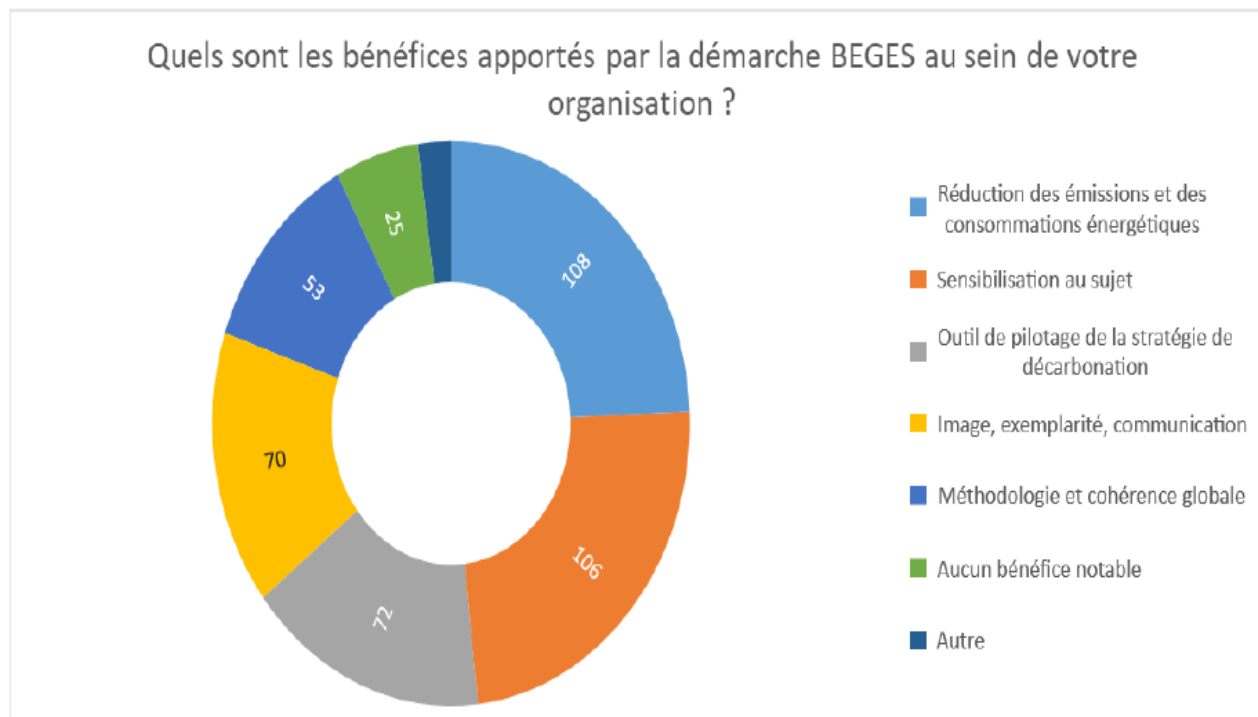
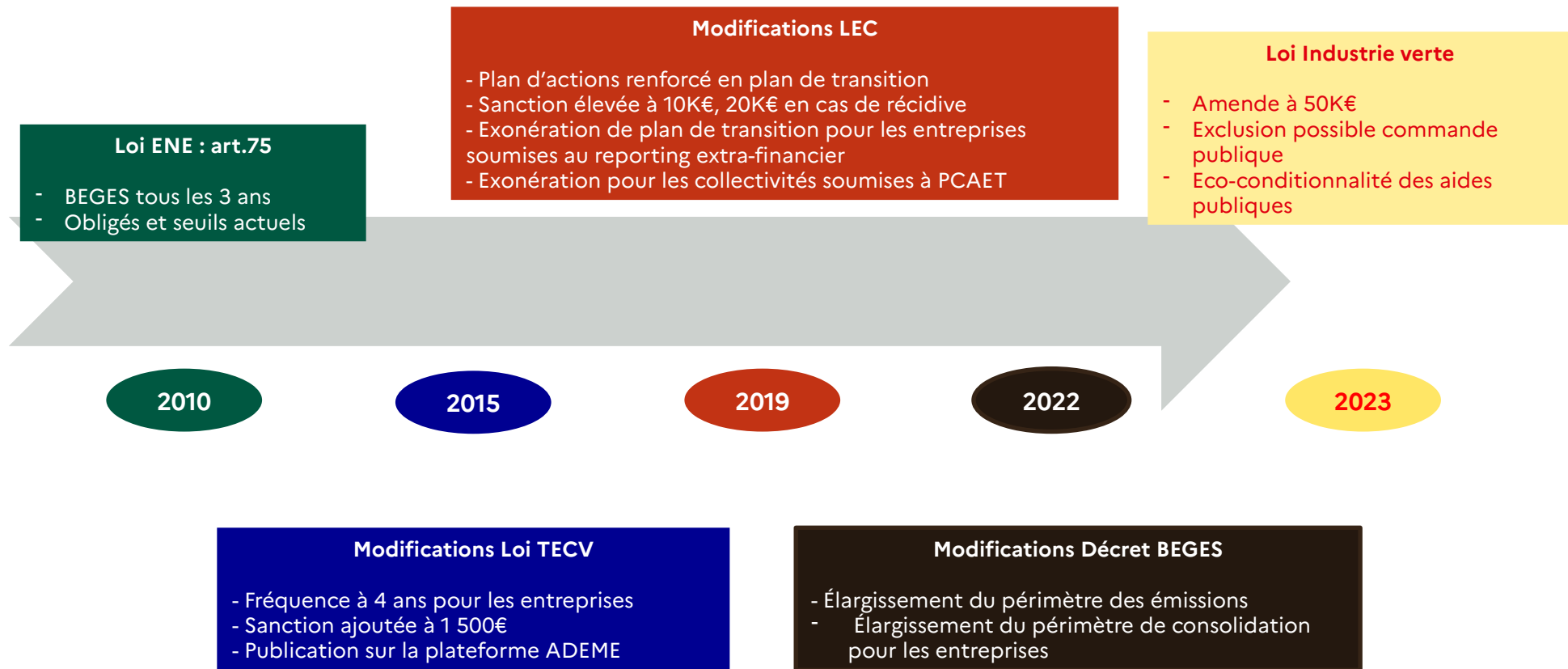


Figure 41: Principaux bénéfices apportés par la démarche BEGES

# Chronologie des évolutions législatives et réglementaires



# Rappels décret BEGES

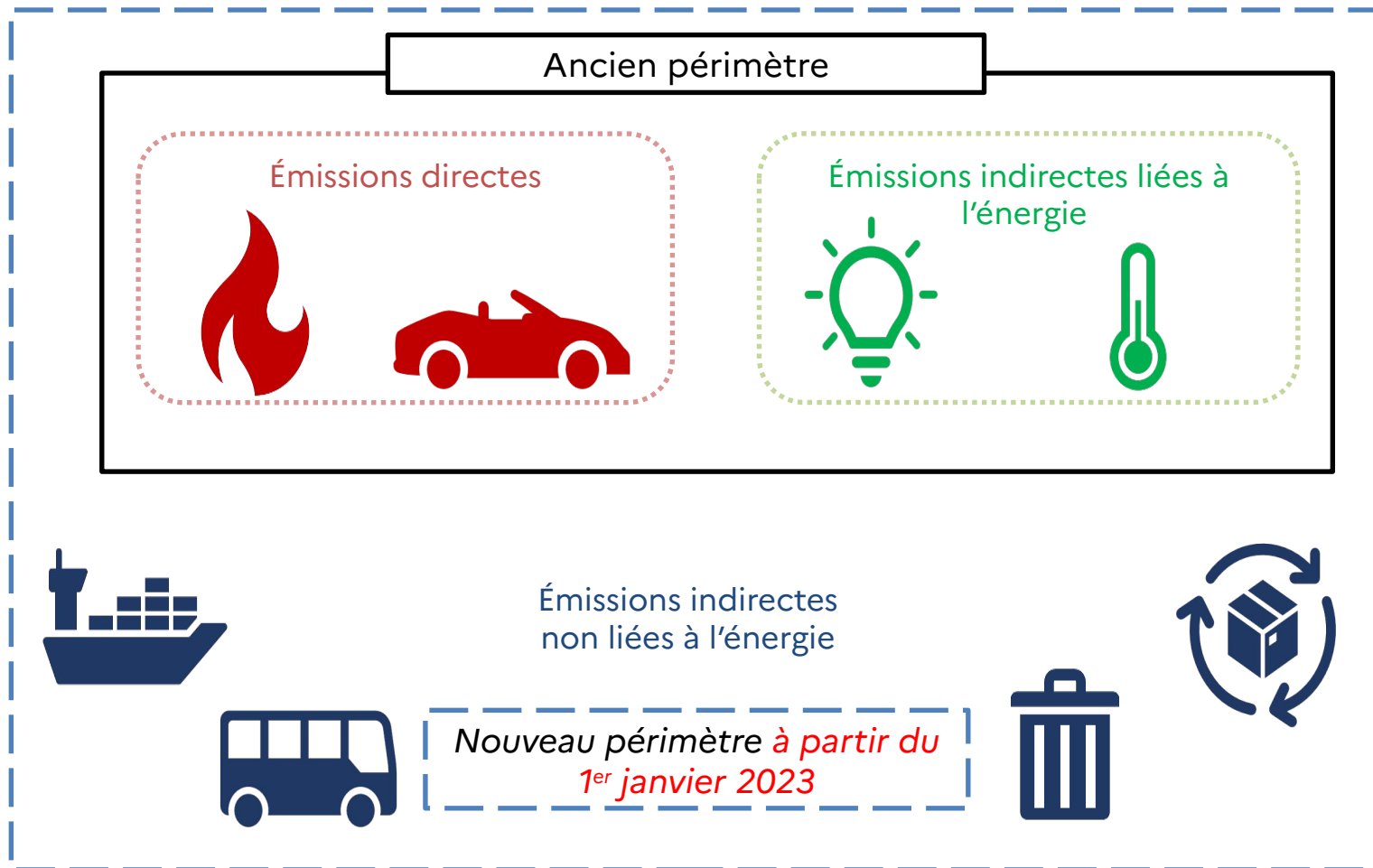
Les principales évolutions à garder en tête sont les suivantes :

	Ancienne réglementation	Nouvelle réglementation
<b>Périmètre des émissions</b>	Obligatoires : scope 1 et 2 Recommandé : scope 3	Refonte des scopes et intégration du scope 3 (émission directes et indirectes significatives).
<b>Périmètre organisationnel des entreprises</b>	Consolidation pour les entreprises de même code NAF 2 au sein d'un groupe	Affranchissement de l'obligation de conformité du code NAF 2
<b>Plan d'action / Plan de transition</b> <i>(transposition LEC)</i>	Présentation, pour chaque scope, des actions envisagées et du volume de réduction global attendu	Présentation des objectifs, actions et moyens envisagés. Dans le cas d'un second bilan, justification des actions non mises en œuvre
<b>Plafond de sanction</b> <i>(transposition LEC)</i> DGEC/DCEEA/SDAC/BESNBC	1.500€	10.000 voire 20.000€ en cas de récidive

# Périmètre du BEGES



UNE ÉVALUATION DU VOLUME  
DE GES ÉMIS SUR UNE ANNÉE  
PAR LES ACTIVITÉS D'UNE  
PERSONNE MORALE



# Enjeu des émissions indirectes

- ✓ Elles représentent une part importante voire souvent prépondérante des émissions associées aux organisations.
- ✓ Elles sont potentiellement plus difficiles à mesurer précisément.

✓ Catégories d'émissions indirectes :

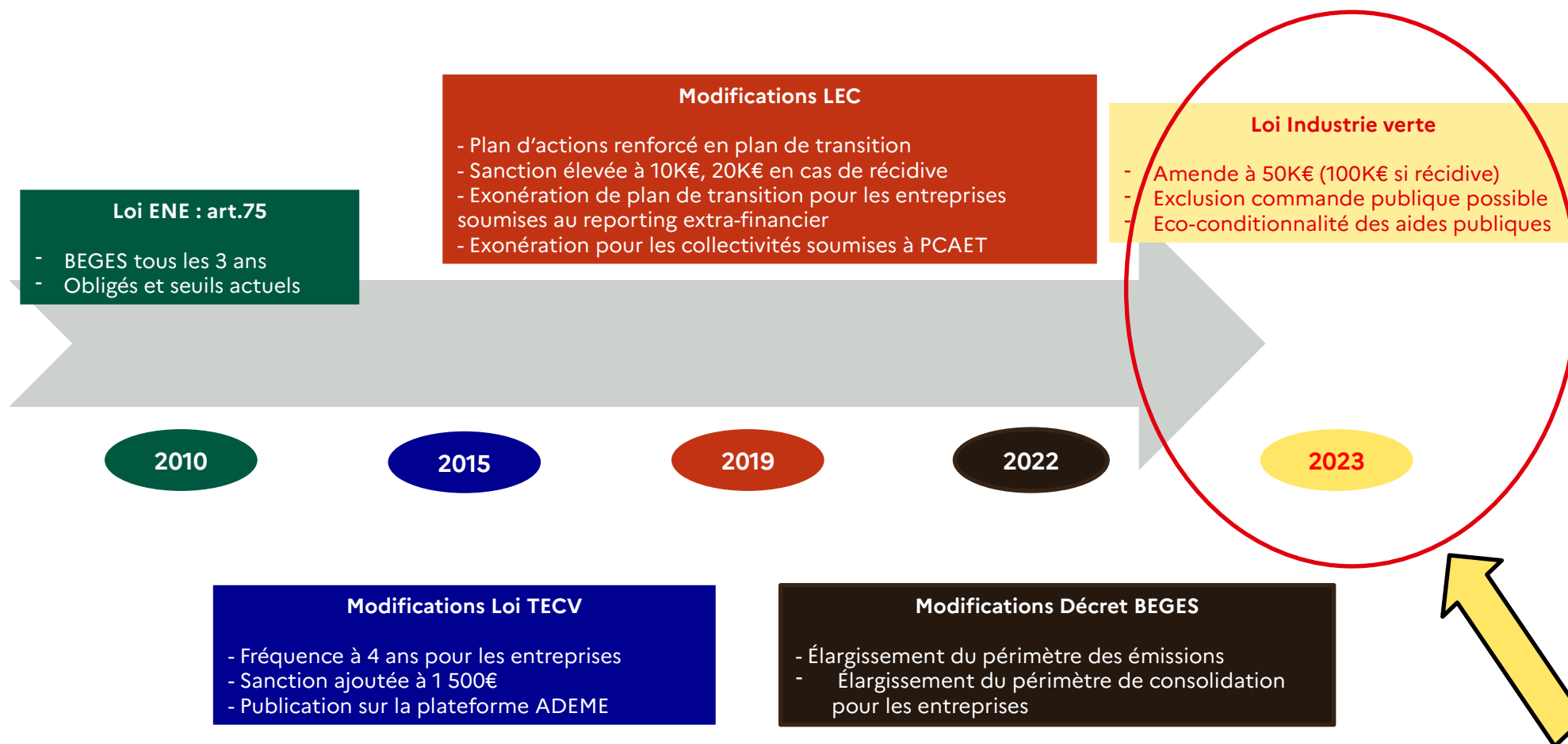
→ dites du « scope 2 »

- les émissions indirectes liées à l'énergie
- les émissions indirectes associées au transport (déplacements domicile-travail, transport de marchandises, etc.)
- les émissions indirectes associées aux produits achetés (fournitures, matières premières, etc.)
- les émissions indirectes associées aux produits vendus (y compris leur utilisation)
- les autres émissions indirectes de GES.

→ dites du « scope 3 »

Catégorie	Poste
<b>1. ÉMISSIONS DIRECTES DE GES</b>	1.1 Emissions directes des sources fixes de combustion
	1.2 Emissions directes des sources mobiles de combustion
	1.3 Emissions directes des procédés hors énergie
	1.4 Emissions directes fugitives
	1.5 Emissions issues de la biomasse (sols et forêts)
<b>2. ÉMISSIONS INDIRECTES ASSOCIÉES À L'ÉNERGIE</b>	2.1 Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité
	2.2 Emissions indirectes liées à la consommation d'énergie autre que l'électricité
<b>3. ÉMISSIONS INDIRECTES ASSOCIÉES AU TRANSPORT</b>	3.1 Transport de marchandise amont
	3.2 Transport de marchandise aval
	3.3 Déplacements domicile-travail
	3.4 Déplacements des visiteurs et des clients
	3.5 Déplacements professionnels
<b>4. ÉMISSIONS INDIRECTES ASSOCIÉES AUX PRODUITS ACHETÉS</b>	4.1 Achats de biens
	4.2 Immobilisations de biens
	4.3 Gestion des déchets
	4.4 Actifs en leasing amont
	4.5 Achats de services
<b>5. ÉMISSIONS INDIRECTES ASSOCIÉES AUX PRODUITS VENDUS</b>	5.1 Utilisation des produits vendus
	5.2 Actifs en leasing aval
	5.3 Fin de vie des produits vendus
	5.4 Investissements
<b>6. AUTRES ÉMISSIONS INDIRECTES</b>	6.1 Autres émissions indirectes

# Chronologie des évolutions législatives et réglementaires





# Actualités : le PJL industrie verte

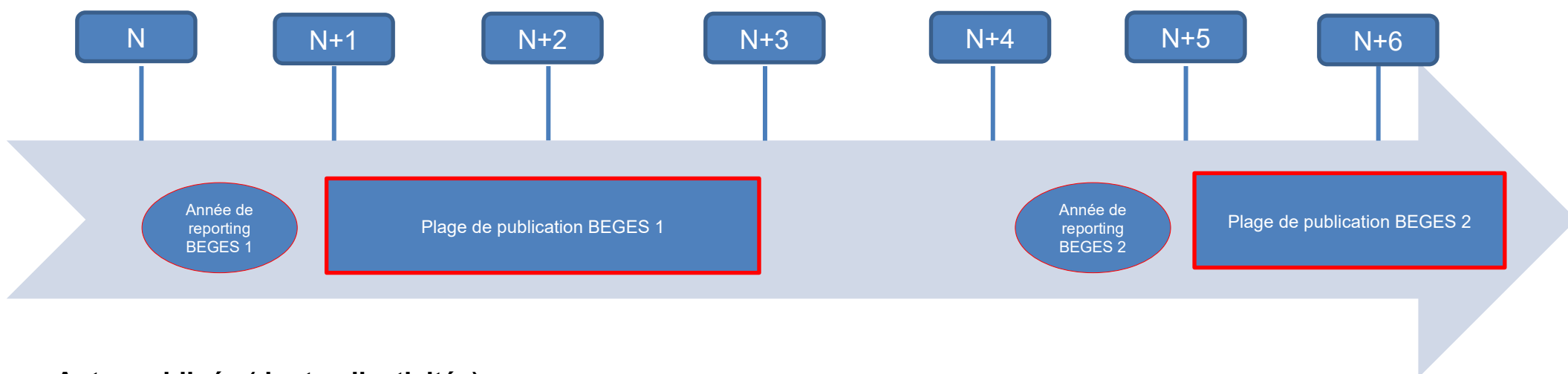
## Adopté au parlement début octobre

Les changements prévus :

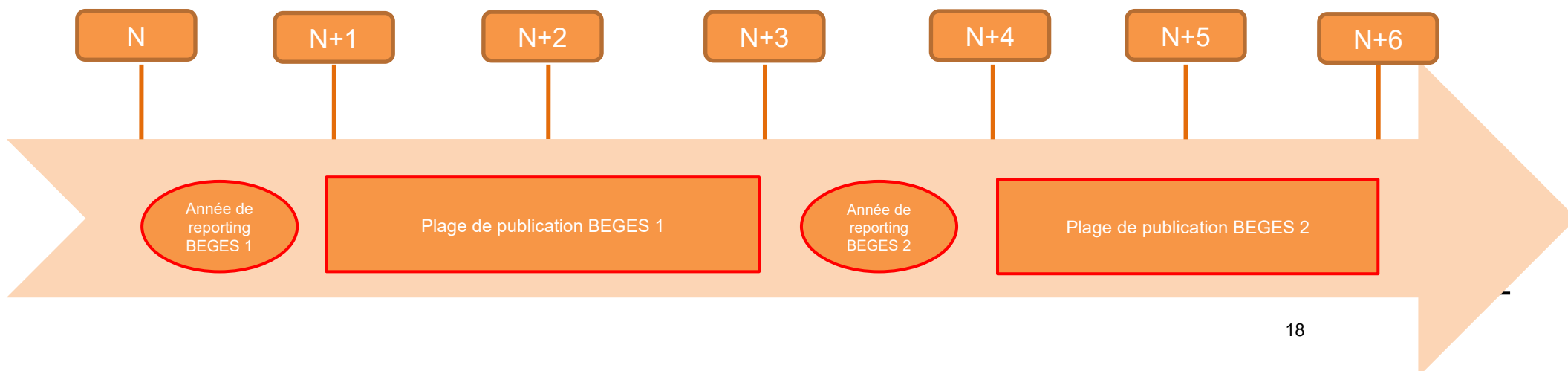
- L'amende BEGES passe d'un maximum **de 10000€ à 50000€** (20000€ à 100000€ en cas de récidive)
- **Conditionnement des aides publiques** octroyées par les organismes à majorité publique à la réalisation d'un BEGES pour les obligés, d'un bilan simplifié pour ceux avec plus de 50 employés et non obligés
- Possibilité **d'exclusion de la commande publique et des contrats de concession** en cas de non respect de la réglementation BEGES

## Rappels : chronologie de réalisation d'un BEGES

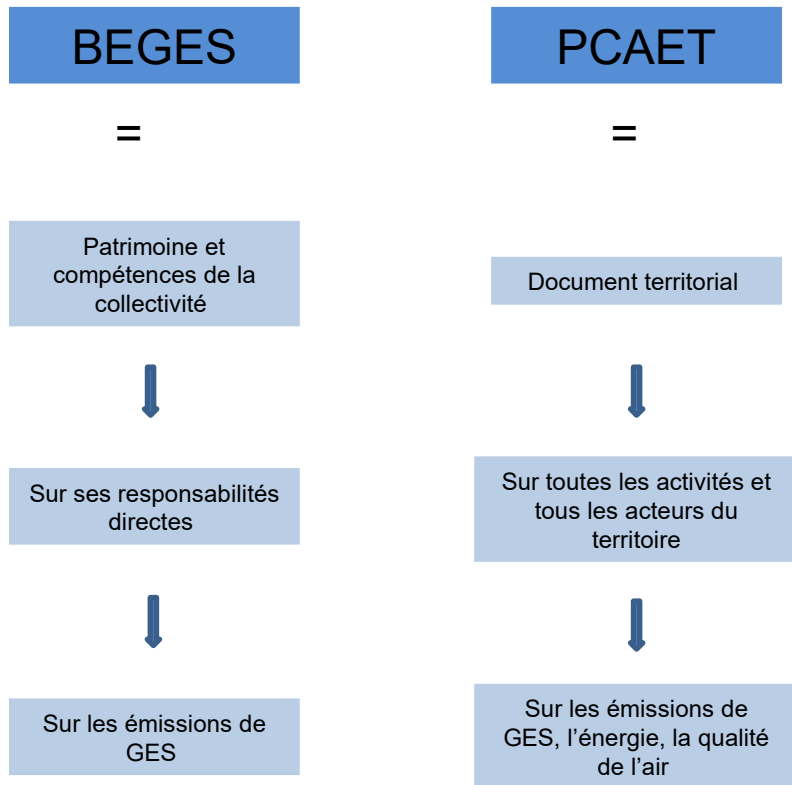
### Personnes morales de droit privé :



### Autres obligés (dont collectivités) :



## Distinction et articulation entre PCAET et BEGES



La collectivité définit son périmètre organisationnel soit par l'approche du contrôle opérationnel, soit par l'approche du contrôle financier, soit par une approche combinant les deux.

En cohérence avec l'esprit de la démarche de Bilan GES, l'approche combinée est recommandée.

La collectivité indique son choix dans la présentation du bilan.

Les équipements et installations nécessaires à l'exercice des compétences sont considérés comme contrôlés par la collectivité dans le cadre de leur utilisation à ces fins. Ils font donc partie de son périmètre organisationnel quelle que soit l'approche retenue pour le définir (contrôle opérationnel, contrôle financier ou approche combinée).

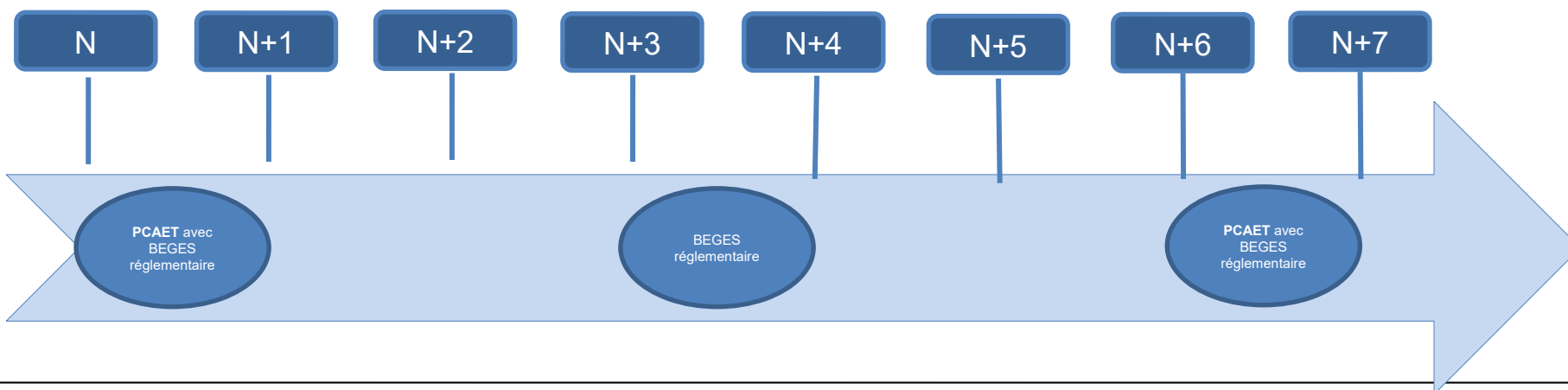
## Distinction et articulation entre PCAET et BEGES :

### Article L.229-25-I-3° du Code de l'environnement :

Les collectivités territoriales et leurs groupements mentionnés au 3° du présent I et couverts par un plan climat-air-énergie territorial prévu à l'article L. 229-26 peuvent intégrer leur bilan d'émissions de gaz à effet de serre et leur plan de transition dans ce plan Climat-air-énergie territorial. Dans ce cas, ils sont dispensés des obligations mentionnées au présent article.



**Il faut quand même publier sur la plateforme de l'ADEME**



# Ressources : Méthodologie réglementaire v5

- ✓ Publiée en juillet 2022
  - ✓ Établie en cohérence avec les normes et autres méthodes nationales ou internationales existantes à ce jour (ISO 14064-1, Bilan Carbone...)
  - ✓ Concertée avec le Pôle de la coordination nationale BEGES
  - ✓ Des guides sectoriels sont également proposés par l'ADEME
  - ✓ Entrée en application de la méthode V5 au 1er janvier 2023
- ➔ **En ligne sur le Centre de ressources de l'Ademe et le site du MTE + FAQ :**  
[https://www.ecologie.gouv.fr/actions-des-entreprises-et-des-collectivites-climat#scroll-nav\\_\\_6](https://www.ecologie.gouv.fr/actions-des-entreprises-et-des-collectivites-climat#scroll-nav__6)

## Méthode pour la réalisation des bilans d'émissions de gaz à effet de serre

conformément à l'article L. 229-25  
du code de l'environnement

# Ressource : Guide dédié au plan de transition

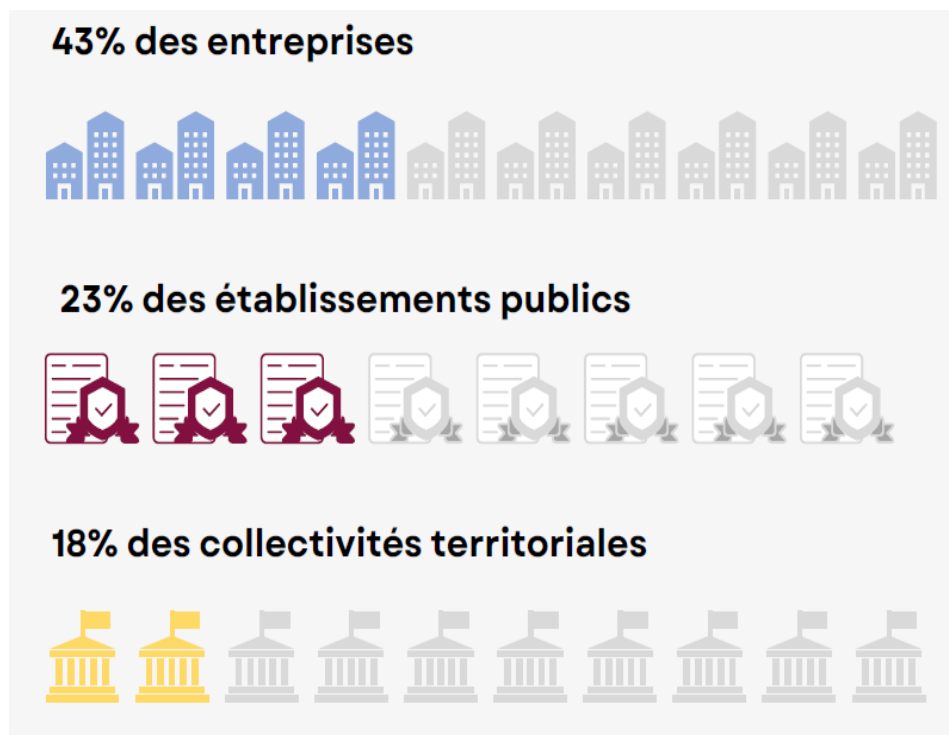
- ✓ Publié en février 2022
- ✓ Clés méthodologiques pour la construction d'un plan d'action
- ✓ Retours d'expériences

→ [https://bilans-ges.ademe.fr/fr/accueil/contenu/index/page/plan\\_d\\_actions/siGras/0\\_\\_6](https://bilans-ges.ademe.fr/fr/accueil/contenu/index/page/plan_d_actions/siGras/0__6)



# Un taux de conformité qui reste faible

❖ Taux de conformité de 35% en 2021, contre 31% en 2018





**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# **Cadre réglementaire, méthodologie et rappel sur les actions de contrôle de la DREAL Hauts-de-France**

-----

**Maryline Rossi et David Van Robays**

**Chargés de mission climat et efficacité énergétique et air-énergie**

**Pôle Air-Climat-Énergie**

**Service Énergie-Climat-Logement-Aménagement du territoire**

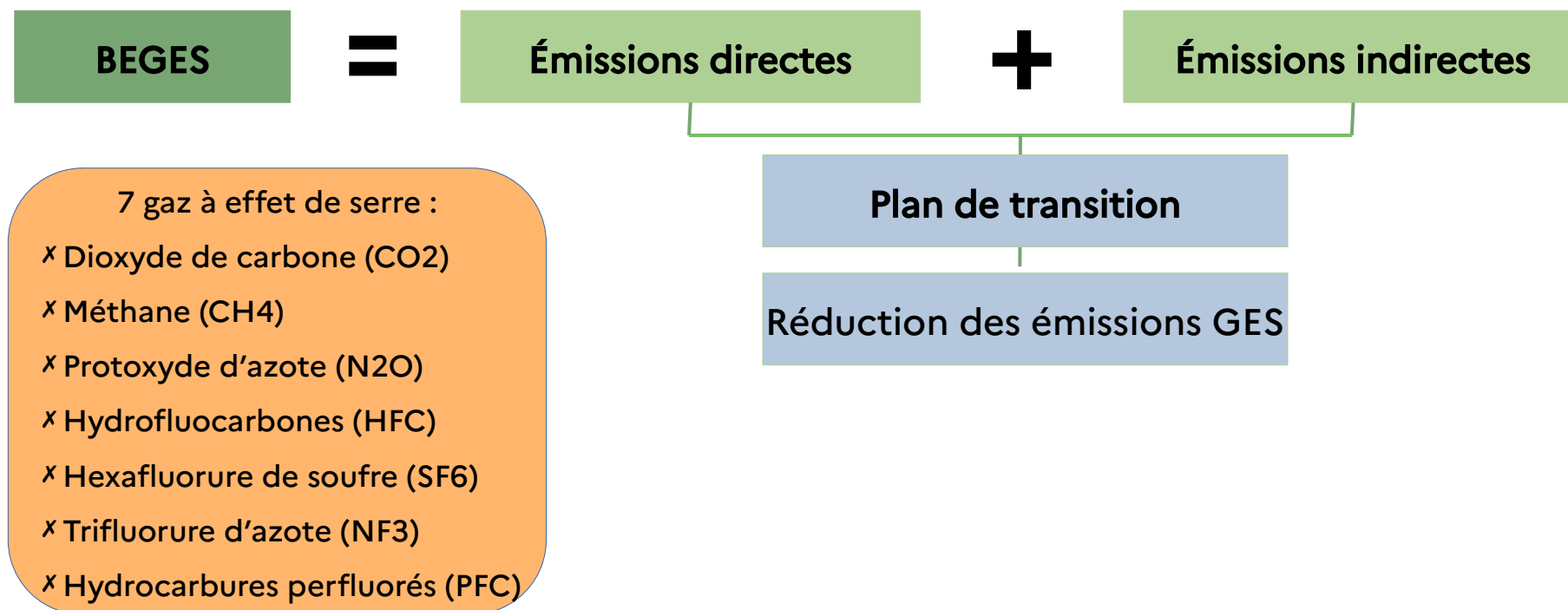
**DREAL Hauts-de-France**





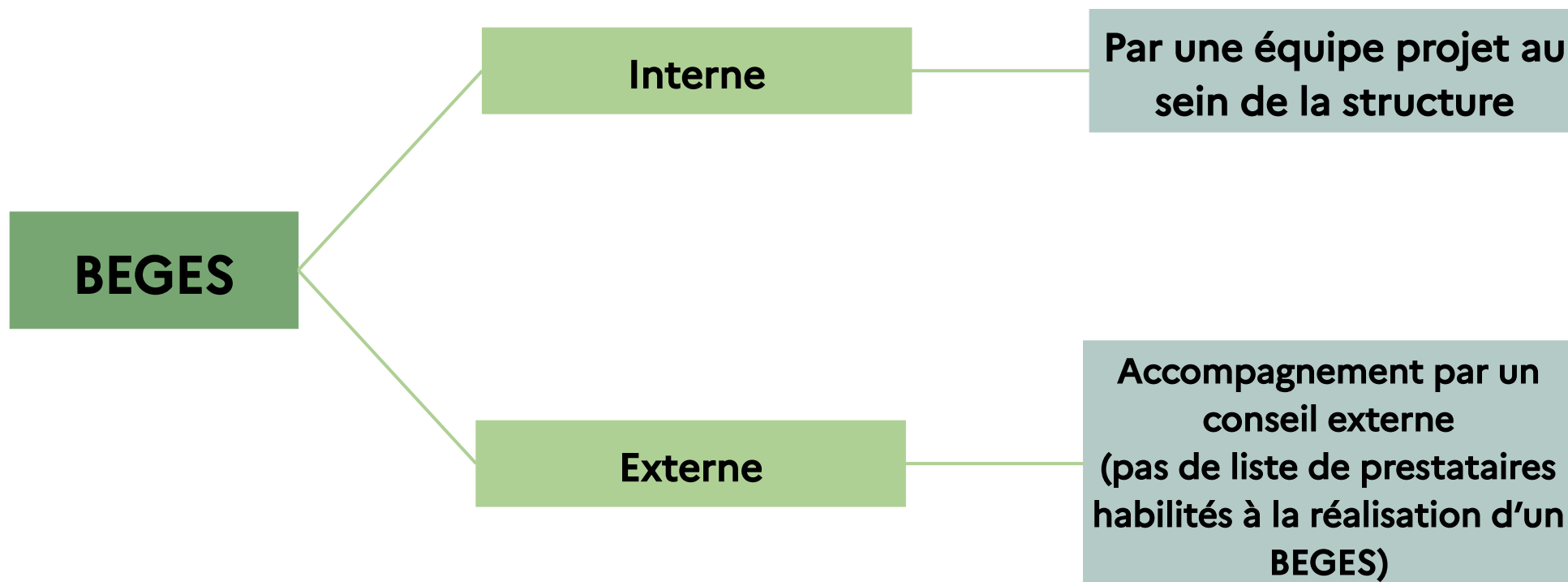
## 1 – Qu'est-ce qu'un BEGES ?

Un bilan d'émissions de gaz à effet de serre (BEGES) est la réalisation d'un diagnostic des émissions directes et indirectes des gaz à effet de serre d'une organisation, en vue d'identifier et de mobiliser les leviers d'actions de réduction de ces émissions.



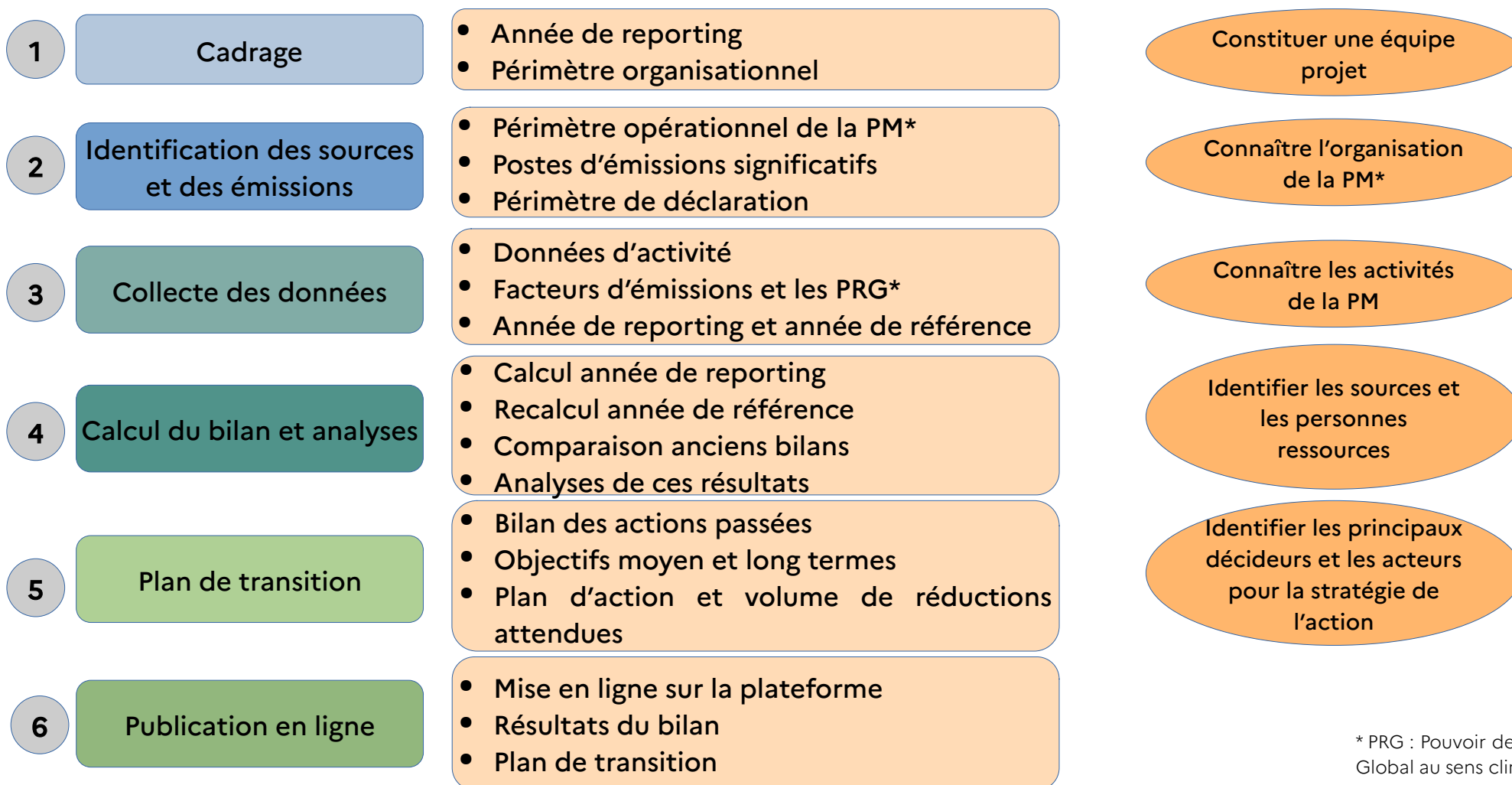


## 2 – Qui réalise un BEGES ?





## 3 – Quelles sont les étapes d'un BEGES ?



\* PRG : Pouvoir de Réchauffement Global au sens climatique

\* PM : Personne Morale



## 3 – Quelles sont les étapes d'un BEGES ?

6

### Publication en ligne

- Mise en ligne sur la plateforme
- Résultats du bilan
- Plan de transition

The screenshot shows the homepage of the Bilans GES platform. At the top, there are logos for the French Republic, ADEME, and Bilans GES. Navigation links include 'ACCUEIL', 'RESSOURCES DOCUMENTAIRES', 'BILANS EN LIGNE', 'ACTUALITÉS', and 'FAQ'. There are buttons for 'S'inscrire' and 'Se connecter'. The main content area features a large banner with the text 'Bienvenue sur Bilans GES' and a sub-header 'À la une'. Below this, there are three news items: 1) '31/07/2023: Vous êtes utilisateur de QuantiGES et/ou intéressé par la nouvelle méthode Empreinte Projet ? Participez à la transition !', 2) '01/06/2023: Appel à Projets ACT France 2023', and 3) '21/02/2023: Rediffusion du Webinaire Base Empreinte® disponible'. To the right, there is a section 'Que souhaitez-vous faire ?' with four icons: 'Publier mon bilan GES', 'Consulter les bilans en ligne', 'Consulter les facteurs d'émissions', and 'Trouver des réponses'. A 'Cookies' button is visible in the bottom left corner.

Plateforme de l'ADEME :  
[www.bilans-ges.ademe.fr](http://www.bilans-ges.ademe.fr)



## **4 – Quelle est le rôle de la DREAL ?**

Le contrôle des BEGES est assuré en région par les agents habilités par le préfet de région conformément à l'article R. 229-50-1 du code de l'environnement.

La DREAL :

- Informe les obligés sur leur obligation
- Est l'interlocuteur des obligés
- Contrôle de la bonne réalisation du BEGES et de son dépôt sur la plateforme dédiée



## **4 – Quelle est le rôle de la DREAL ?**

La DREAL HDF effectue des contrôles sur la réalisation de BEGES :

- Depuis 2016, ce sont près de 110 contrôles principalement les entreprises privées et les établissements publics
  - 30 mises en demeure depuis 2016
  - 2 sanctions établies
- En cas de réalisation du BEGES mais non finalisé par l'obligé sur la plateforme
- Envoi d'un mail pour demander la finalisation
- En cas de non réalisation du BEGES
- L'article L. 229-25-1 du code de l'environnement indique que l'autorité administrative peut sanctionner les manquements à l'établissement ou à la transmission du BEGES par une amende



# PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## 5 – Quelles sont étapes de contrôle de la DREAL ?

### ➤ Étape d'échantillonnage et de vérifications au préalable

- Vérification que l'entité contrôlée est a priori concernée par l'obligation et qu'elle n'a pas rempli l'obligation de transmission du document sur la plateforme

### ➤ Étape de la mise en demeure

- **Procédure contradictoire préalable à la mise en demeure**
  - ✓ Courrier de procédure
  - ✓ Délai de 30 jours pour faire part des observations
  - ✓ Projet d'arrêté de mise en demeure
- **En cas de non réalisation de BEGES : Procédure de mise en demeure**
  - ✓ Courrier et arrêté de mise en demeure
  - ✓ Délai de 6 mois pour la réalisation du BEGES
  - ✓ Délai de 2 mois pour la publication sur la plateforme



Préfecture de la région Hauts-de-France /  
Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement

**Arrêté du XX 2023 portant mise en demeure  
Établissement XX à XX (59)  
Bilan des émissions de gaz à effet de serre**

Le Préfet de la région Hauts-de-France  
Préfet du Nord

Vu les articles L. 229-25 et R. 229-45 à 229-50-1 du code de l'environnement ;

Vu l'arrêté ministériel du 25 janvier 2016 relatif à la plate-forme informatique pour la transmission des bilans d'émission de gaz à effet de serre ;

Vu le décret du 30 juin 2021 nommant Georges François Leclerc, Préfet de la région Hauts-de-France, Préfet de la zone de défense et de sécurité du Nord, Préfet du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 14 février 2023 portant délégation de signature à Monsieur le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Hauts-de-France, pour la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du 15 février 2023 portant délégation de signature à Monsieur Matthieu DEWAS, Directeur régional adjoint de l'environnement, de l'aménagement et du logement Hauts-de-France, pour la région Hauts-de-France ;

Vu le courrier en date du XX 2023 adressé à l'établissement XX, dans le cadre de la procédure contradictoire prévue par les articles L.121-1 et L.122-1 du code des relations entre le public et l'administration,

Vu l'absence d'observation de l'établissement XX,

Considérant que l'établissement XX (n° SIREN xxx xxx xxx) remplit les critères définis au 1 de l'article L. 229-25 du code de l'environnement ;

Considérant qu'à ce jour, l'établissement X (n° SIREN xxx xxx xxx) n'a pas renseigné et déposé sur la plate-forme informatique dédiée (à l'adresse <http://www.bilans-ges.ademe.fr>) le bilan de ses émissions de gaz à effet de serre. en méconnaissance de l'article L. 229-25 du code de l'environnement ;



# PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## 5 – Quelles sont étapes de contrôle de la DREAL ?

- **Étape de sanction**
  - Consultation de la DREETS pour connaître l'état financier de l'entité contrôlée
  - Dossier de procédure contradictoire préalable à l'amende administrative
- 1. Courrier de procédure contradictoire
  - ✓ Informe du constat de manquement à la réalisation du BEGES
  - ✓ Informe du manquement passible d'une amende administrative
  - ✓ Délai de 30 jours pour faire par des observations
- 2. Projet d'arrêté infligeant une amende administrative : indique le montant de l'amende
- 3. Rapport de l'autorité administrative
  - ✓ Rappels des faits
  - ✓ Examen du respect réglementaire
  - ✓ Conclusion et proposition de sanction
- **Procédure de sanction infligeant une amende administrative**
  - ✓ Courrier et arrêté de sanction



Préfecture de la région Hauts-de-France /  
Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement

Arrêté du xxx 2023 infligeant une amende administrative  
prévues par l'article R. 229-50-1 du code de l'environnement  
Société XX à XX (59)  
Bilan des émissions de gaz à effet de serre

**Vu** les articles L. 229-25 et R. 229-45 à R. 229-50-1 du code de l'environnement ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 25 janvier 2016 relatif à la plate-forme informatique pour la transmission des bilans des émissions de gaz à effet de serre ;

**Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services et organismes de l'État dans les régions et départements ;

**Vu** le décret du 30 juin 2021 nommant Georges François Leclerc, préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité du Nord, préfet du Nord ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du xx 2022 mettant en demeure la société XX de réaliser et fournir son bilan des émissions de gaz à effet de serre prévu par l'article L. 229-5 du code de l'environnement ;

**Vu** le rapport constatant le xx 2022 l'absence de transmission du bilan des émissions de gaz à effet de serre de la société XX ;

**Vu** le courrier en date du xx 2022 adressé à la société XX, dans le cadre de la procédure contradictoire prévue par l'article L.171-6 du code de l'environnement ;

**Vu** les observations/ l'absence d'observation de la société XX ;

**Considérant** que la société XX (n° SIREN xxx xxx xxx) remplit les critères de l'article L.229-25 et R. 229-45 à 229-47 du code de l'environnement ;

**Considérant** qu'à ce jour, la société XX (n° SIREN xxx xxx xxx) n'a pas renseigné et déposé sur la plate-forme informatique dédiée (à l'adresse [www.bilans-ges.ademe.fr](http://www.bilans-ges.ademe.fr)) son bilan des émissions de gaz à effet de serre alors que le délai qui lui était imparti par l'article L. 229-25 du code de l'environnement, pour la réalisation du bilan et sa transmission, est expiré ;

**Considérant** que la société XX (n° SIREN xxx xxx xxx) ne s'est pas conformée à l'arrêté préfectoral de mise en demeure sus-visé ;





## 6 – Quelles sanctions ?

L'article L. 229-25-1 du code de l'environnement :

Montant du plafond de la sanction  
initiale

10000€

Montant du plafond de la sanction en  
cas de récidive

20000€

Loi relative à l'industrie verte modifie l'article L. 229-25-1 du code de l'environnement :

Sanctionne :

50000€

100000€



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# **Focus sur le volet des émissions des gaz à effet de serre des PCAET**

-----

**Nassim YELLES CHAOUCHE**

**Chargé de mission énergie et climat**

**Pôle Air-Climat-Énergie**

**Service Énergie-Climat-Logement-Aménagement du territoire**

**DREAL Hauts-de-France**



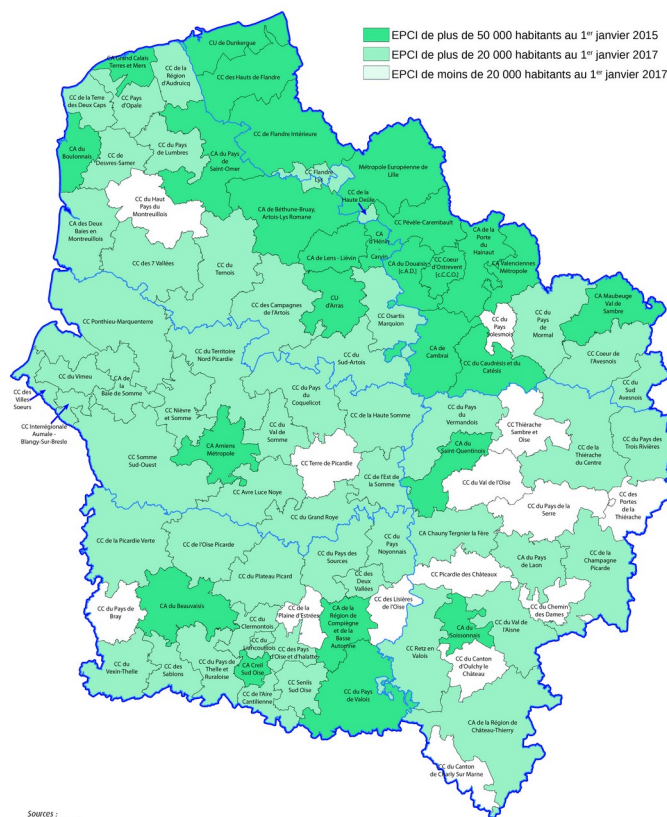
# PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## Les PCAET en Hauts-de-France



PCAET - Les EPCI obligés



Les PCAET est un outil :

- **Opérationnel territorialisé** de lutte et d'adaptation face au changement climatique, de préservation de la qualité de l'air, de réduction de la consommation énergétique et de transition vers l'utilisation d'énergies décarbonées,
- **d'application des objectifs nationaux** issus des lois TEPCV, SNBC, Energie-Climat, Mobilité, Climat et Résilience, etc,
- **Concerne les collectivités territoriales de plus de 20 khab,**
- **En HdF, 77 territoires** sont concernés par l'obligation de réaliser un PCAET (= obligés),
- Les obligés sont regroupés en **58 EPCI/SCoT compétents**

Sources :  
IGN BR Carte ©  
DREAL SCLFJ  
Réalisation :  
DREAL SCLFJ / 17-0624

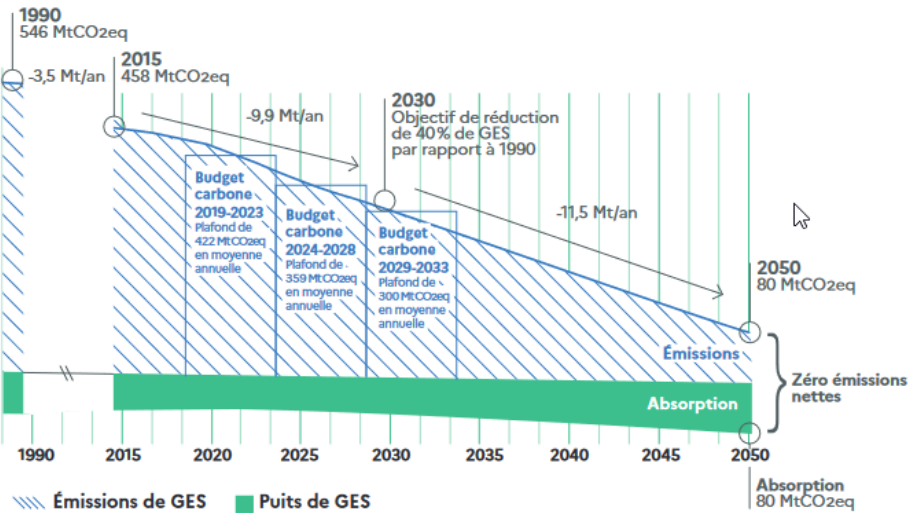


# PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



Évolution des émissions et des puits de GES sur le territoire français entre 1990 et 2050 (en MtCO<sub>2</sub>eq). Inventaire CITEPA 2018 et scénario SNBC révisée (neutralité carbone)



Source : [https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/19092\\_strategie-carbone-FR\\_oct-20.pdf](https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/19092_strategie-carbone-FR_oct-20.pdf)

Objectif de réduction des émissions régionales de gaz à effet de serre par secteur

Secteurs (KteqCO <sub>2</sub> /an)	2012	2021		2026		2031		2050	
		Gain		Gain		Gain		Gain	
Résidentiel	7 300	1 984	-27%	2 331	-32%	2 968	-41%	4 730	-65%
Tertiaire	5 900	590	-10%	931	-16%	1 226	-21%	2 198	-37%
Industrie	24 800	5 518	-22%	8 022	-32%	10 208	-41%	16 214	-65%
Transports	11 500	2 987	-26%	3 921	-34%	4 970	-43%	7 792	-68%
Agriculture	12 400	564	-5%	1 170	-9%	1 561	-13%	2 925	-23%
<b>Total</b>	<b>61 900</b>	<b>11 643</b>	<b>-19%</b>	<b>16 375</b>	<b>-26%</b>	<b>20 933</b>	<b>-34%</b>	<b>33 859</b>	<b>-55%</b>
Réduction de CO <sub>2</sub> due aux EnR&R		1 031	-2%	2 154	-3%	3 895	-6%		
Réductions d'émissions de CO <sub>2</sub> par rapport à 2012		12 674	-20%	18 529	-30%	24 829	-40%	vers F4 (-75%)	vers F4

Source : SRADDET HdF

## Les PCAET (Plans Climat Air Énergie Territoriaux)

Dans les PCAET, les GES sont abordés (article R.229-51 du code de l'environnement) :

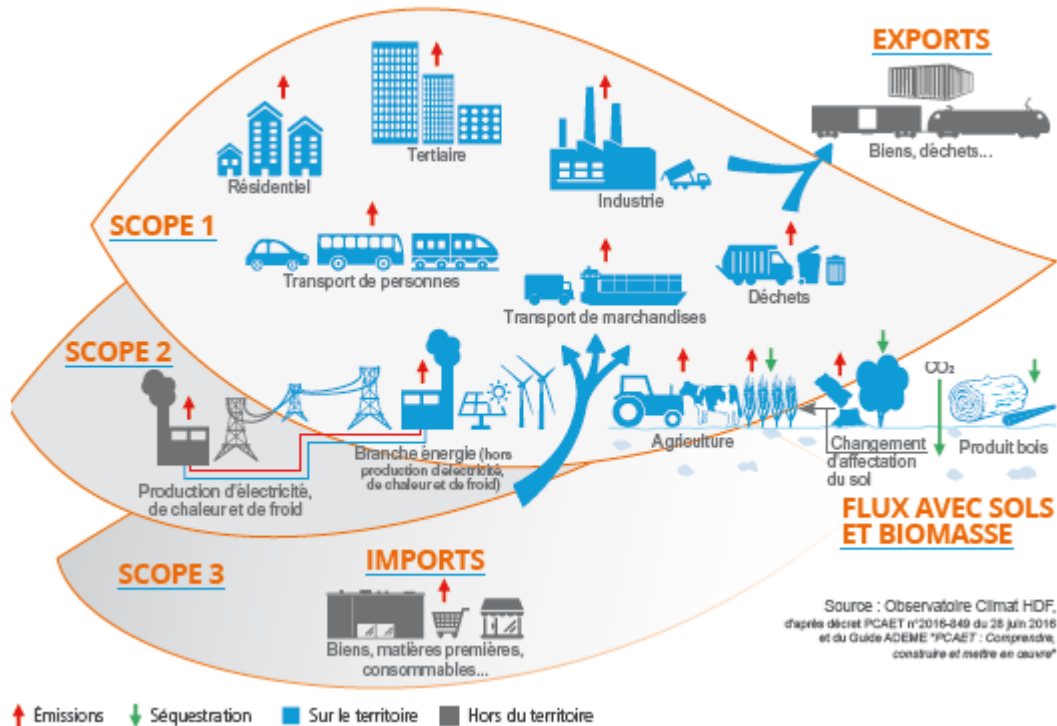
- **Diagnostic** : estimation des émissions territoriales de GES et une analyse de leur possibilités de réduction, estimation de la séquestration nette de CO<sub>2</sub> et des possibilités de développement,
- **Stratégie territoriale** : réduction des émissions de GES par secteur d'activité aux horizons 2026, 2030 et 2050, renforcement du stockage de carbone sur le territoire,
- **Programme d'action** : définitions d'actions (communication, sensibilisation, animation) de réduction des émissions de GES du territoire et de développement des puits de carbone,
- **Dispositif de suivi et d'évaluation**: indicateurs de suivi des actions au regard des objectifs.



# PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Quels flux de GES sur mon territoire ?



## Les sources de GES comptabilisées dans les PCAET

Les « sources » des GES sont appelées Scopes :

- **Scope 1** : émissions directes de GES produites par les secteurs réglementaires (décret n°2016-849 du 28 juin 2016),
- **Scope 2** : émissions indirectes de GES générées sur ou en dehors du territoire, associées à la production d'électricité, de chaleur consommée sur le territoire,
- **Scope 3** : autres émissions indirectes de GES induites par les activités et acteurs du territoires.

Les scopes 1 et 2 doivent être comptabilisés dans les PCAET. Le scope 3 peut faire l'objet d'une comptabilisation.



## Quels sont les différences entre le bilan BEGES et le bilan GES des PCAET ?

	<b>BEGES</b>	<b>GES dans les PCAET</b>
<b>Cadre réglementaire</b>	Article L.229-25 Article R.229-46 à R.229-50-1 Code de l'environnement	Article R.229-51 à R.229-56 Code de l'environnement
<b>Structure concernée</b>	Personnes morales de droit privé (>500 personnes) et collectivités territoriales > 50khab Personnes morales de droit public (>250 personnes)	Collectivités >20khab (depuis 1 <sup>er</sup> janvier 2017)
<b>Temporalité</b>	Évaluation des émissions tous les 3 (PM droit pub) à 4 ans (PM droit privé) Donc 3 ans pour les collectivités territoriales	PCAET réalisé tous les 6 ans (estimation des émissions de GES par rapport à une année de référence: 2012 SRADDET HdF, 2015 SNBC) avec un bilan à mi-parcours
<b>Contenu</b>	Document sur les émissions (« diagnostic ») et plan de transition	Diagnostic – stratégie – plan d'action – dispositif de suivi et d'évaluation (indicateurs)
<b>Périmètre d'étude</b>	Prise en compte des émissions de GES du patrimoine, des activités et des compétences de la structure	Prise en compte des émissions de GES au sein des limites géographiques de la collectivité (toutes les activités)
<b>Sanctions</b>	Sanction initiale 10 000 € (plafond) Récidive 20 000 € (plafond)	Pas de sanction prévue



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Quels sont les points de convergence entre le bilan BEGES et le bilan GES des PCAET ?

	<b>BEGES</b>	<b>GES dans les PCAET</b>
<b>Intégration</b>	Les collectivités peuvent intégrer le BEGES dans les PCAET (exonération de la publication séparée) Article L.229-25-1-3 du <u>code de l'environnement</u>	
<b>GES pris en compte</b>	CO <sub>2</sub> (Dioxyde de carbone), N <sub>2</sub> O (Protoxyde d'azote), CH <sub>4</sub> (Méthane), HFC (Hydrofluorocarbures), PFC (Perfluorocarbures), NF <sub>3</sub> (Trifluorure d'azote), SF <sub>6</sub> (Hexafluorure de soufre)	



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# **Retour d'expérience de Douaisis Agglo sur sa démarche BEGES**

-----

**Gwenola Quentin  
Ingénieur Qualité-Environnement  
Douaisis Agglo**





# Bilan des émissions de Gaz à Effet de Serre de DOUAISIS AGGLO

Patrimoine et Compétences



# DOUAISSIS AGGLO



EPCI créé en 2002 du  
regroupement de plusieurs  
syndicats intercommunal

35 communes

150 770 habitants  
*(données INSEE 2019)*

265 agents  
*(2021)*



# DOUAISIS AGGLO EN QUELQUES MOTS

UNE AGGLOMÉRATION  
DE 35 COMMUNES POUR RENDRE  
DES SERVICES DE QUALITÉ  
AUX 148 500 HABITANTS

## HABITAT & COHÉSION SOCIALE

- AIDES À LA RÉHABILITATION DES LOGEMENTS PRIVÉS
- AIDES POUR DÉVELOPPER LE LOGEMENT SOCIAL
- AIDES POUR FACILITER L'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ
- GUICHET D'ENREGISTREMENT DE LOGEMENT SOCIAL
- ACTIONS EN FAVEUR DES HABITANTS DES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE
- PROJETS DE RENOUVELLEMENT URBAIN

## DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE & EMPLOI

- CRÉATION, AMÉNAGEMENT ET GESTION DES PARCS D'ACTIVITÉS
- IMPLANTATION D'ENTREPRISES
- INSERTION PROFESSIONNELLE
- ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES DANS LEUR DÉVELOPPEMENT
- AIDES FINANCIÈRES AUX TRÈS PETITES ENTREPRISES
- SOUTIEN À LA RÉHABILITATION DES FRICHES COMMERCIALES DE CENTRE-VILLE

## EAU & ASSAINISSEMENT

- COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES
- LUTTE CONTRE LES INONDATIONS
- PRÉSERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU
- PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

## VOIRIE

- ÉCLAIRAGE PUBLIC
- ENTRETIEN DES VOIRIES
- ÉLECTRIFICATION

## DÉVELOPPEMENT RURAL

- DÉVELOPPEMENT AGRICOLE ET BIO
- PROMOTION DES CIRCUITS COURTS
- PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

## Le Raquet

- AMÉNAGEMENT DE L'ÉCOQUARTIER
- COMMERCIALISATION DE TERRAINS
- ACCOMPAGNEMENT DES PROMOTEURS

## CADRE DE VIE & ESPACES NATURELS

- VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL
- AMÉNAGEMENT DES CHEMINS DE RANDONNÉE
- ENTRETIEN DES COURS D'EAU
- ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

## CULTURE, LOISIRS & TOURISME

- CONSTRUCTION ET GESTION D'ÉQUIPEMENTS CULTURELS ET DE LOISIRS (ARKÉOS, SOURCÉANE, LOISIPARC, LEGENDORIA, GAYANT EXPO)
- ACCÈS À LA CULTURE POUR TOUS
- DÉVELOPPEMENT DE GAYANT EXPO
- PROMOTION DU TOURISME

## DÉCHETS

- COLLECTE DES DÉCHETS ET DES ENCOMBRANTS
- SENSIBILISATION AU TRI & À LA BONNE GESTION DES DÉCHETS



## Le contexte

**Obligation créée par la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 (modifié par la loi 2019-1147) pour les collectivités de plus de 50 000 habitants:**

- D'établir un bilan de leurs émissions de gaz à effet de serre (GES) qui porte sur leur patrimoine et leurs compétences (Scope 1 et 2)
- De joindre au bilan un plan de transition pour réduire leurs émissions de GES présentant les objectifs, moyens et actions envisagés à cette fin et, le cas échéant, les actions mises en œuvre lors du précédent bilan.
- De rendre public ce bilan et plan de transition tous les 3 ans (via plateforme de l'ADEME)



# Historique et méthodologie

**1<sup>er</sup> BEGES réalisé sur l'année 2012 par un bureau d'étude externe (ALTEREA)**

- Réalisation suivant la méthode de l'ADEME et en utilisant l'outil Bilan Carbone ©
- Bilan réalisé sur les compétences et le patrimoine (uniquement Scope 1 et Scope 2 réglementaires)

## Avantages:

- Aide dans la collecte des données
- Participation de l'ensemble des services concernés aux COPIL
- Fourniture du tableur Bilan Carbone © configuré pour les mises à jour ultérieures.

## Coût:

- 7 500 € TTC

# Historique et méthodologie

## **BEGES suivants réalisés en interne :**

- Réalisation des BEGES annuellement / transmission sur la plateforme de l'ADEME tous les 3 ans (2015/ 2018 / 2021).
- Réalisation suivant la méthode de l'ADEME et en utilisant l'outil Bilan Carbone ©
- Bilan réalisé sur les compétences et le patrimoine (Scope 1 et Scope 2 réglementaires + Quelques Scope 3 jugés pertinents)

## Difficultés rencontrées :

- Collecte des données via différents services / fournisseurs / délégataires
- Fiabilité des données
- Evolution du patrimoine et des compétences (année de référence ?) / année fluctuantes (COVID, pannes procédés, ...)
- Difficultés pour définir des actions de réduction



# Les prochains BEGES

**Evolution de la réglementation à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023**

*(décret n°2022-982 du 01/07/2022)*

- Bilan réalisé sur les compétences et le patrimoine : Emissions directes et indirectes significatives

Difficultés rencontrées :

- Formation nécessaire
- Définition des émissions indirectes « significatives »
- Collecte des nouvelles données

# Le bilan 2021 des émissions de GES

## Les postes d'émission pris en compte

### Consommations d'énergie

(chauffage, éclairage, ouvrages, appareils)



### Déplacements professionnels

(agents et prestataires de collecte)



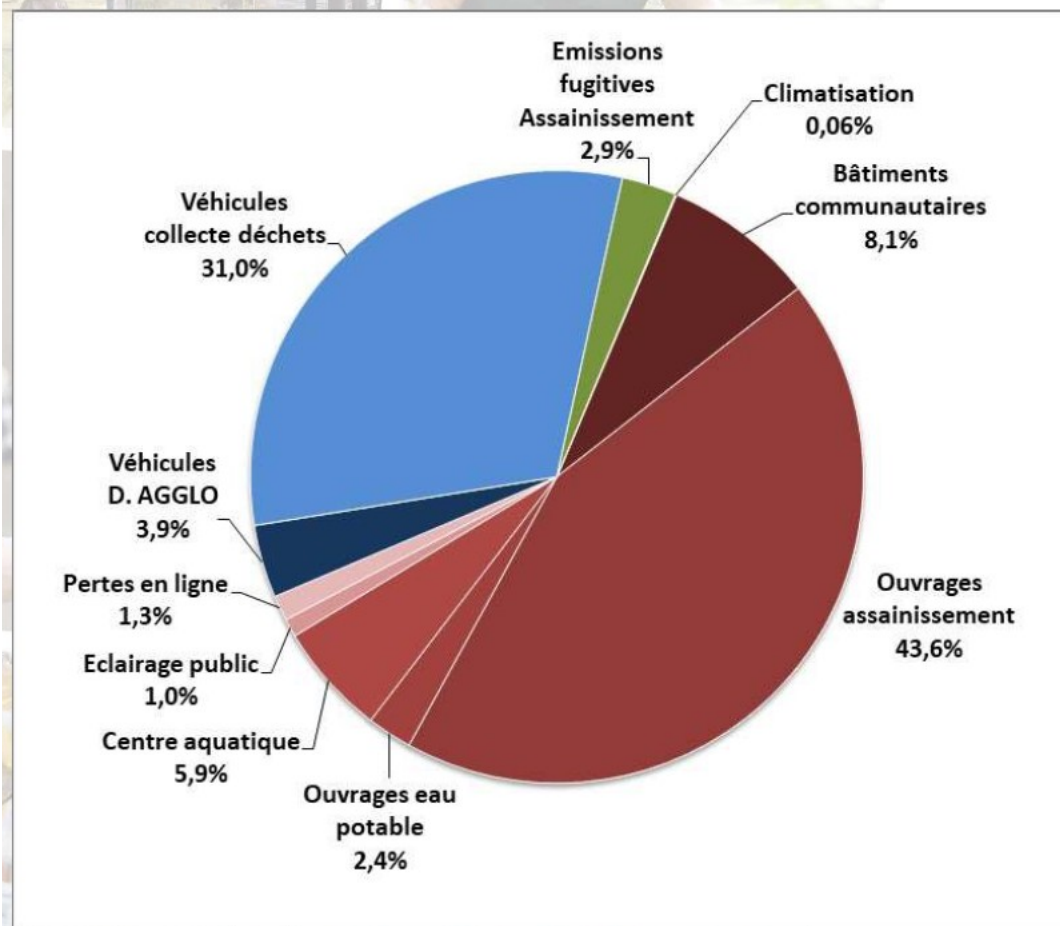
### Emissions fugitives

issues des procédés  
(ouvrages assainissement et climatisation)





# Le bilan 2021 des émissions de GES



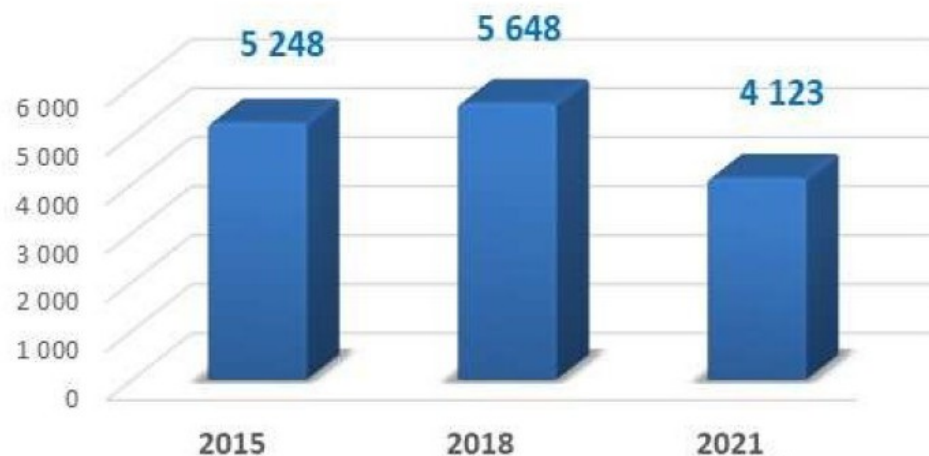
**Bilans  
GES**

**4 246 Téqu.CO<sub>2</sub>**

**0,028 Téqu.CO<sub>2</sub> / habitants / an**

# Evolution des émissions de GES

Evolution des émissions GES de DOUAISIS AGGLO



Evolution des émissions GES de DOUAISIS AGGLO sur le patrimoine existant en 2015, 2018 et 2021



# Quelques actions mises en place depuis 2012

## BATIMENTS :

- Travaux d'amélioration des performances énergétiques des bâtiments: relamping, bridage de radiateurs, ajout de films solaires sur le vitrage, ventilation double flux, ...
- Changement de certains équipements par de plus performants : cumulus, aérothermes, chaudières

## ECLAIRAGE PUBLIC:

- Remplacement des lampes par des éclairages LED sur plusieurs parcs d'activités

## SOURCEANE :

- Contrat de DSP avec des engagements de maîtrise des consommations d'eau et d'énergie

## STATIONS D'EPURATION :

- Changement des moteurs vétustes par des équipements plus performants
- Régularisation / optimisation des procédés – mise en place des normes ISO 50 001 (Energie)

## COLLECTE DES DECHETS

Dans le cadre du nouveau marché de collecte en 2020 :

- Motorisation minimale EURO VI de tout le parc de camions
- Motorisation GNC pour les camions de collecte sur Douai, Flers-en-Escrebieux, Lauwin-Planque, Cuincy, Lambres-lez-Douai, Dechy, Sin-le-Noble, Waziers, Roost-Warendin
- Lève-conteneurs électriques obligatoires sur tous les camions pour les flux OMR, CS et verre.

## VEHICULES DOUAISIS AGGLO :

- Achat de véhicules légers et utilitaires légers, prioritairement avec une motorisation essence et une vignette crit'air
- Achat de nouveaux véhicules électriques (parc de 15 véhicules électriques)

# Comparaison avec d'autres collectivités

	Année du bilan	Nombre d'hab. sur le territoire	Nombre d'agents	SCOPES pris en compte	Téq. CO <sub>2</sub>	Téq.CO <sub>2</sub> / hab.
<b>DOUAISIS AGGLO</b>	<b>2021</b>	150 757	250	1 / 2 / 3*	<b>4 246</b>	<b>0,028</b>
<b>Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre</b>	<b>2019</b>	125 160	369	1 / 2 / 3*	<b>4 727</b>	<b>0,038</b>
<b>Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin</b>	<b>2015</b>	125 000	250	1 / 2 / 3*	<b>8 606</b>	<b>0,069</b>
<b>Communauté d'Agglomération de Cambrai</b>	<b>2014</b>	77 852	148	1 / 2 / 3*	<b>2 065</b>	<b>0,027</b>
<b>Amiens Métropole</b>	<b>2014</b>	179 000	3 245	1 / 2 / 3*	<b>83 157</b>	<b>0,465</b>

\* partiellement



      
[douaisis-agglo.com](http://douaisis-agglo.com)



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# **Retour d'expérience de la ville de Lille sur sa démarche BEGES**

-----

**Pierre Lommere**  
**Chef de projet budget, climat et bilan carbone**  
**Mission transition écologique et résilience**  
**Ville de Lille**



# **BEGES Patrimoine & Compétences**

## **Retour d'expérience de la Ville de Lille**



# Un engagement de long terme pour la transition écologique





# Le Plan lillois pour le climat

**Ambition 1** : Accélérer la transition énergétique vers un territoire neutre en carbone d'ici 2050

**Ambition 2** : Construire une ville résiliente au changement climatique et améliorant la qualité de l'air

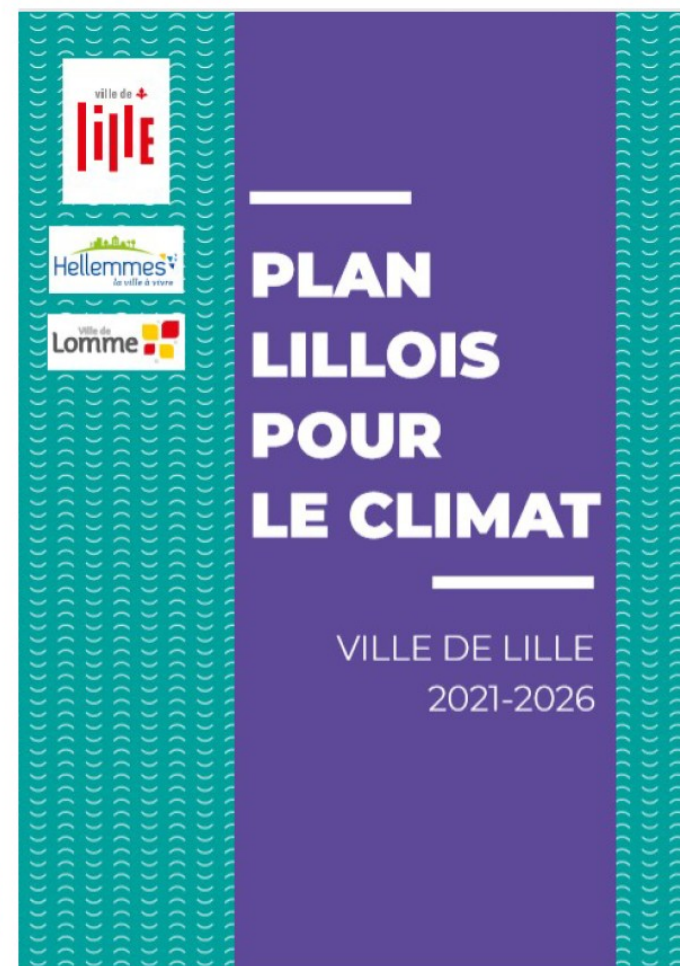
**Ambition 3** : Une ville solidaire permettant à tous de bénéficier de la transition écologique et énergétique

*Plusieurs outils de suivi et de pilotage*

Rapport  
Développement  
Durable (RDD)

Budget  
Climat

Bilan Carbone  
Patrimoine et  
Compétences



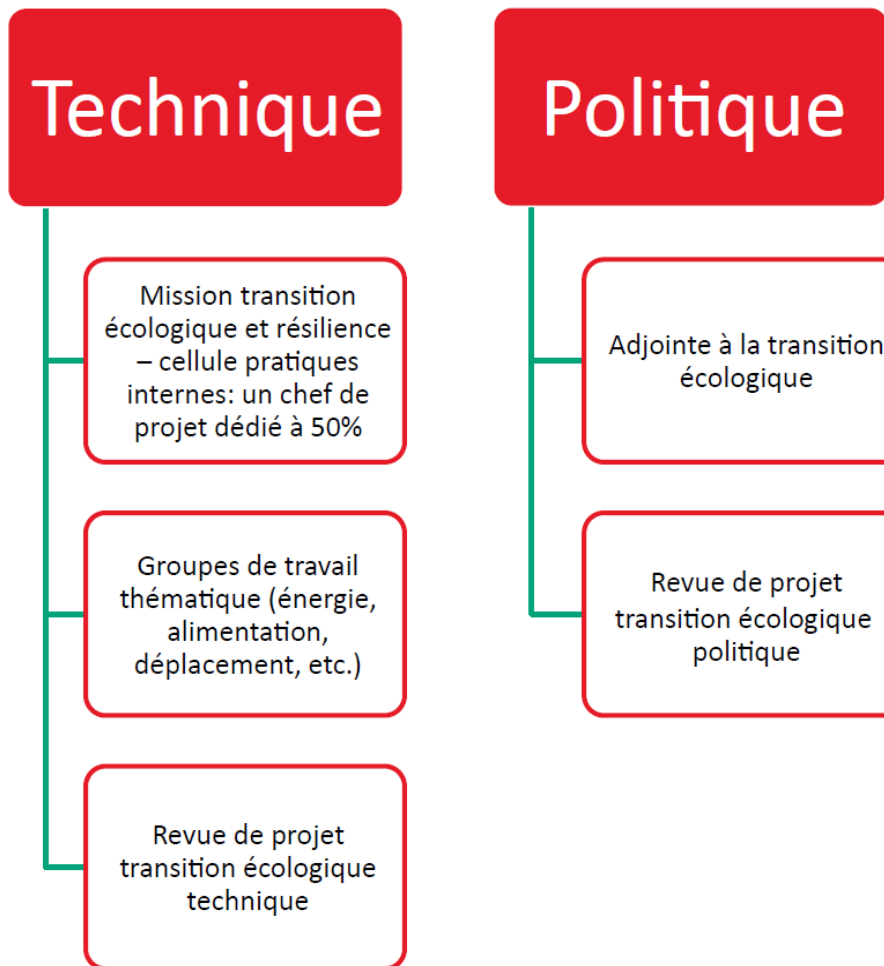


## Le Bilan Carbone® Patrimoine et Compétences de Lille

- **2018**: premier BEGES - scopes 1 et 2 (externalisé) – année de reporting 2016
- **2021**: BEGES sur les 3 scopes (externalisé) – année de reporting 2019
- **2022**: Internalisation de la démarche – adhésion à l'ABC



- Calcul annuel du Bilan Carbone® pour mieux piloter la trajectoire





**Périmètre  
organisationnel**



**Périmètre  
opérationnel**

## **1. ÉMISSIONS DIRECTES DE GES**

1.1 Emissions directes des sources fixes de combustion

1.2 Emissions directes des sources mobiles de combustion

1.3 Emissions directes des procédés hors énergie

1.4 Emissions directes fugitives

1.5 Emissions issues de la biomasse (sols et forêts)

# Méthodologie



**Périmètre  
organisationnel**



**Périmètre  
opérationnel**

## **2. ÉMISSIONS INDIRECTES ASSOCIÉES À L'ÉNERGIE**

2.1 Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité

2.2 Emissions indirectes liées à la consommation d'énergie  
autre que l'électricité

## **3. ÉMISSIONS INDIRECTES ASSOCIÉES AU TRANSPORT**

3.1 Transport de marchandise amont

3.2 Transport de marchandise aval

3.3 Déplacements domicile-travail

3.4 Déplacements des visiteurs et des clients

3.5 Déplacements professionnels



**Périmètre  
organisationnel**



**Périmètre  
opérationnel**

## **4. EMISSIONS INDIRECTES ASSOCIÉES AUX PRODUITS ACHETÉS**

4.1 Achats de biens

4.2 Immobilisations de biens

4.3 Gestion des déchets

4.4 Actifs en leasing amont

4.5 Achats de services

# Méthodologie



**janvier - avril**

**Groupes de travail  
thématiques:**  
collecte des  
données N-1 et suivi  
des plans de  
transition

**avril - juin**

Calcul du Bilan  
Carbone et  
publication des  
résultats dans le  
RDD

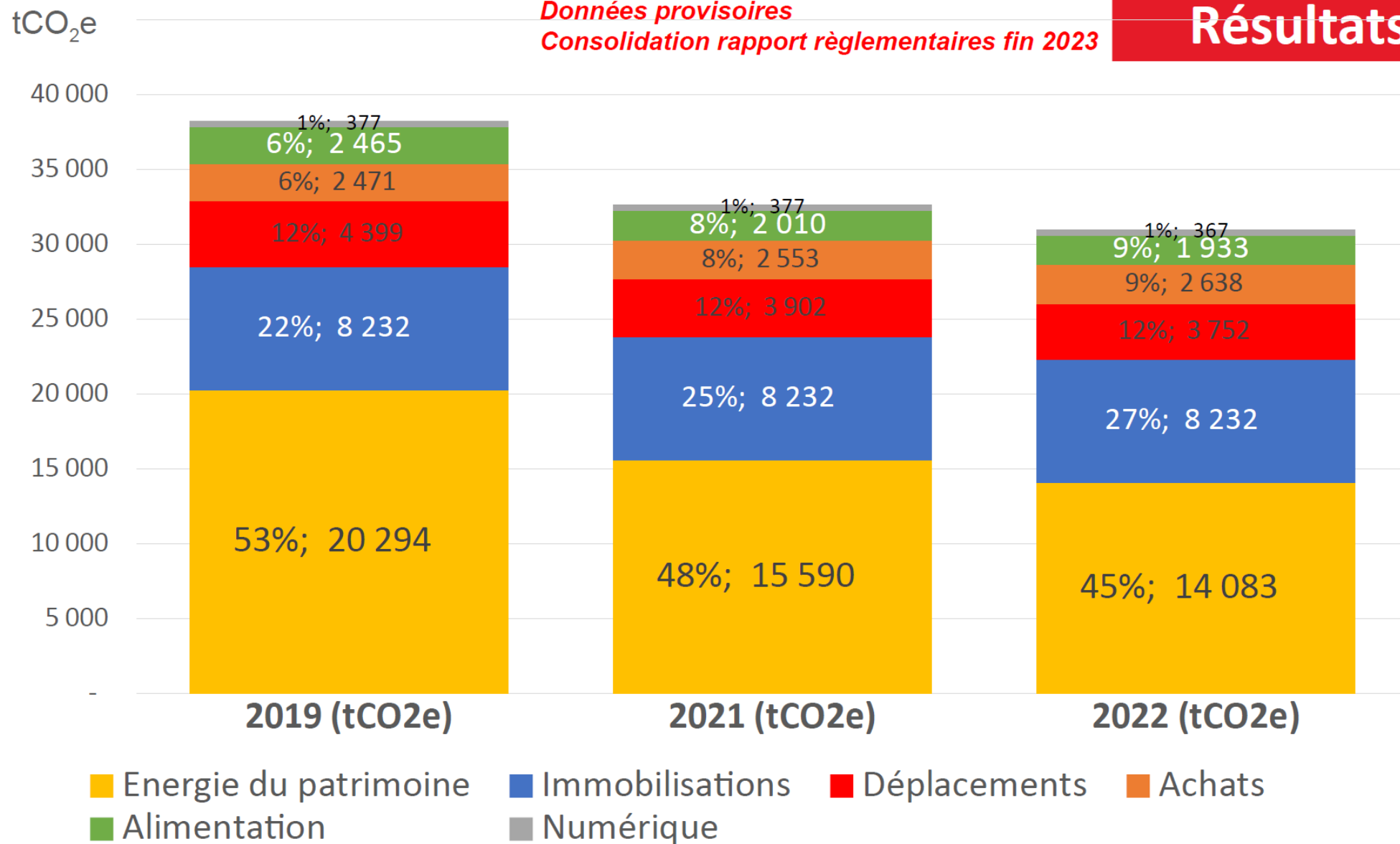
**septembre - décembre**

**Groupes de travail  
thématiques:** suivi  
et mise à jour des  
plans de transition

Rédaction d'un rapport  
complet (*tous les 3 ans*)

Données provisoires  
Consolidation rapport règlementaires fin 2023

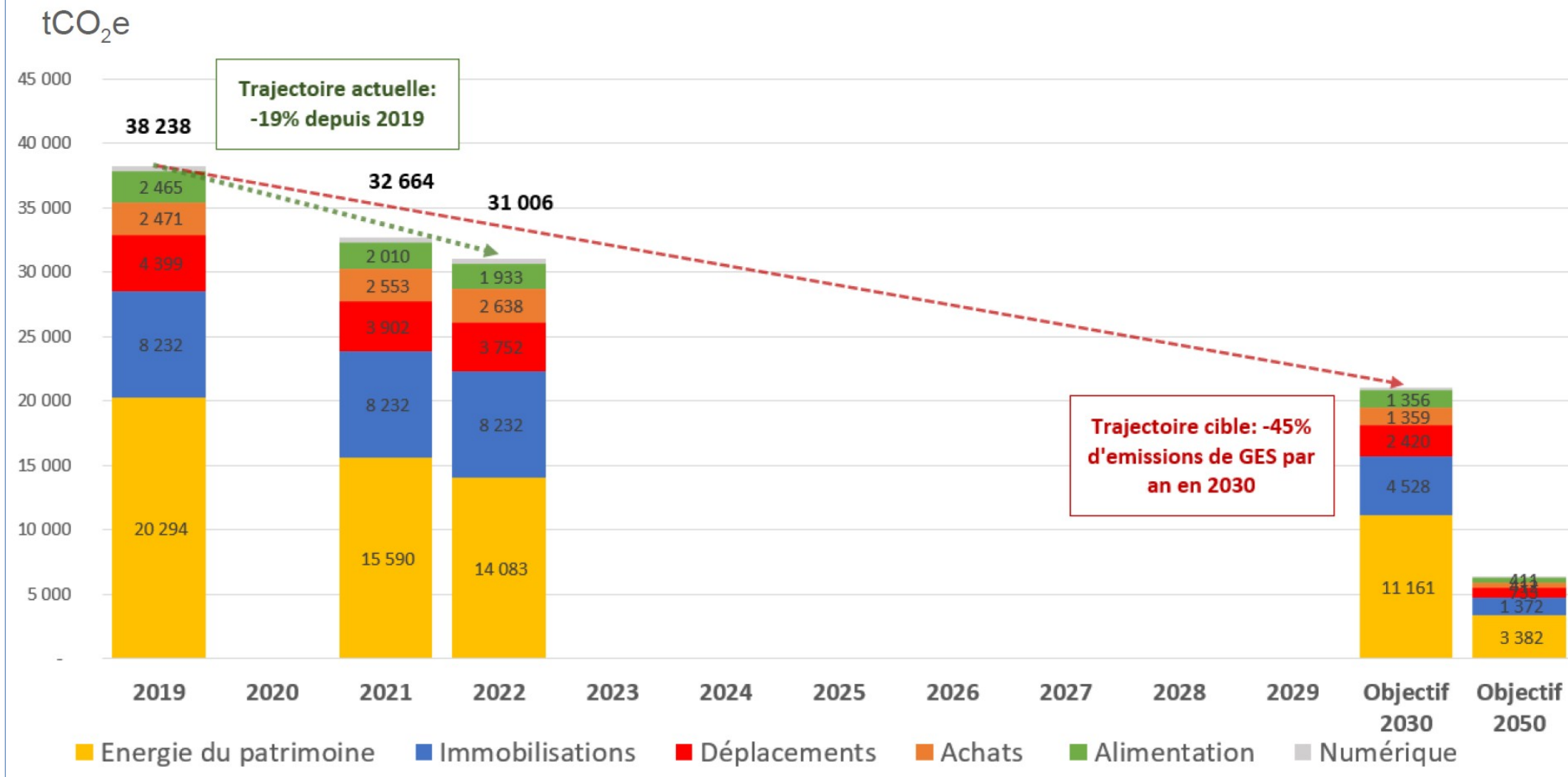
# Résultats





# Trajectoire globale

Données provisoires  
Consolidation rapport règlementaires fin 2023



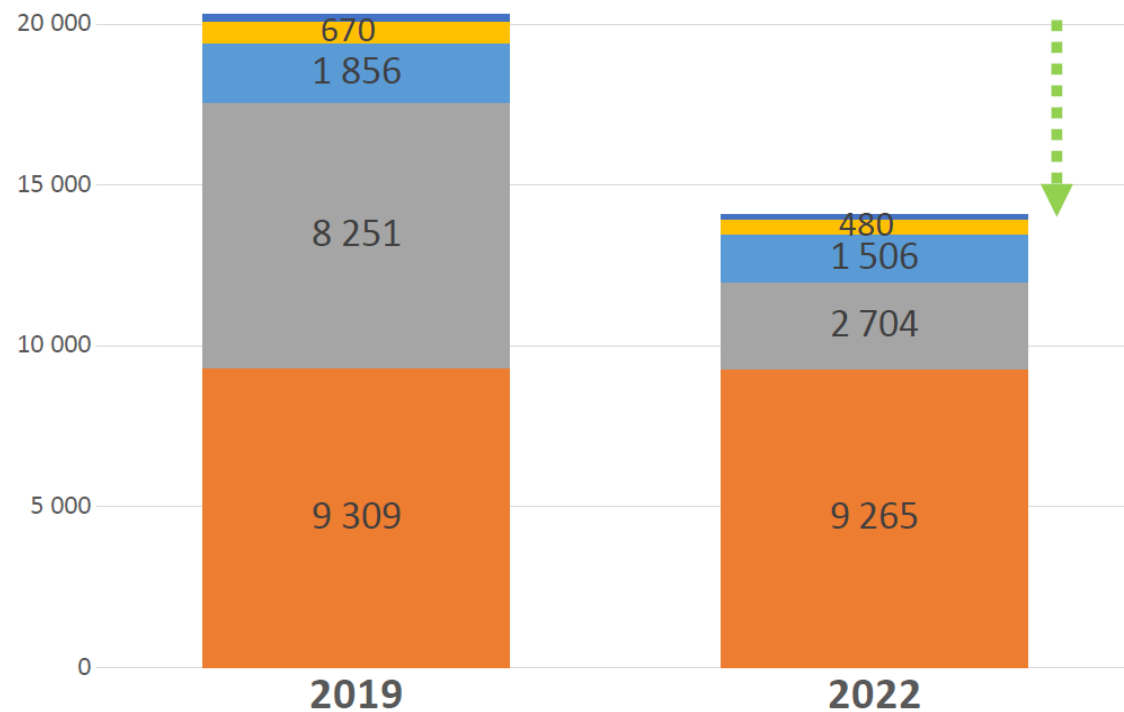
# Energie bâtiments

Données provisoires

Consolidation rapport règlementaires fin 2023



tCO<sub>2</sub>e



**-31% par rapport à 2019**

→ Décarbonation du réseau de chaleur **-24%**

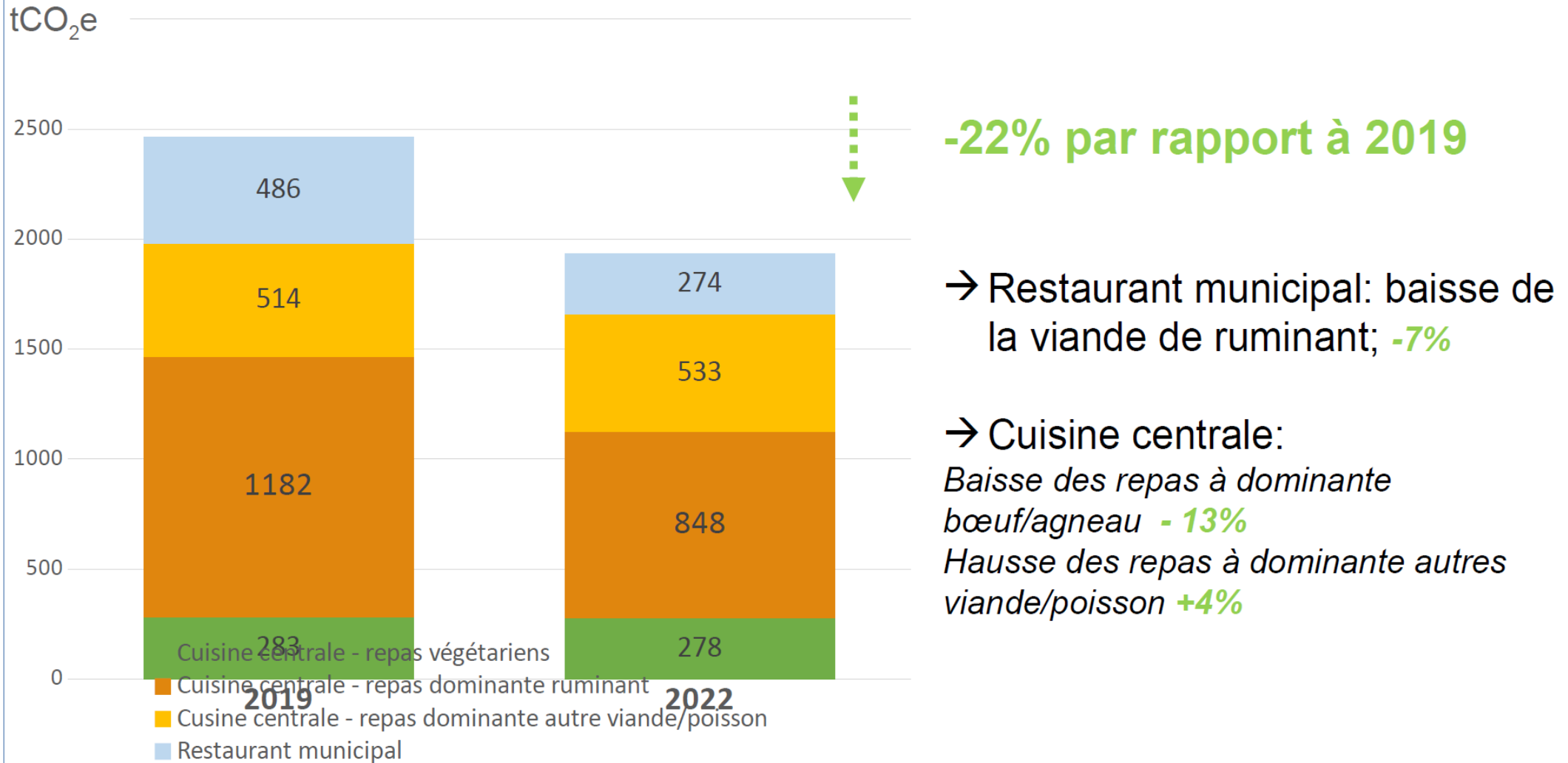
→ Baisse de la consommation d'énergie (effet combiné sobriété + efficacité) **-7%**

■ Gaz ■ Réseau chaleur ■ Electricité bâtiments ■ Eclairage public ■ Autre

# Alimentation

Données provisoires

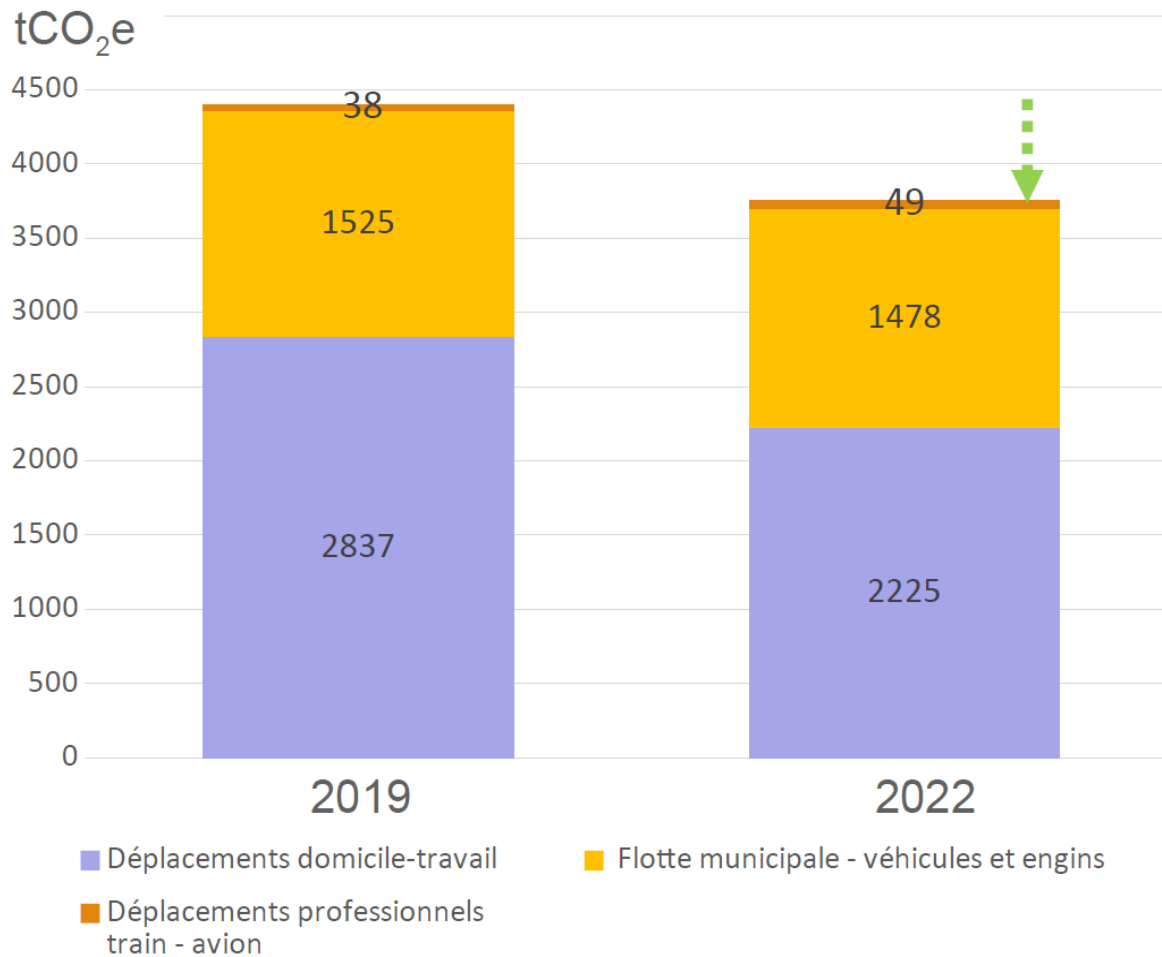
Consolidation rapport règlementaires fin 2023



# Déplacements

Données provisoires

Consolidation rapport règlementaires fin 2023



**-15% par rapport à 2019**

→ Évolution des pratiques de déplacement domicile-travail  
**-14%**

→ Baisse de la consommation de carburant de la flotte **-1%**

## Points d'amélioration



- **Limiter l'utilisation des facteurs d'émissions monétaires** (*achats-immobilisations*)
- **Actions non valorisables dans le mode de calcul actuel**  
*clauses et critères environnementaux dans les marchés publics (denrées locales, etc.)*
- **Elargissement du périmètre: DSP-CSP, déplacements des visiteurs**
- **Modification du périmètre : recalcul de l'historique**



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Merci à tous**